

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

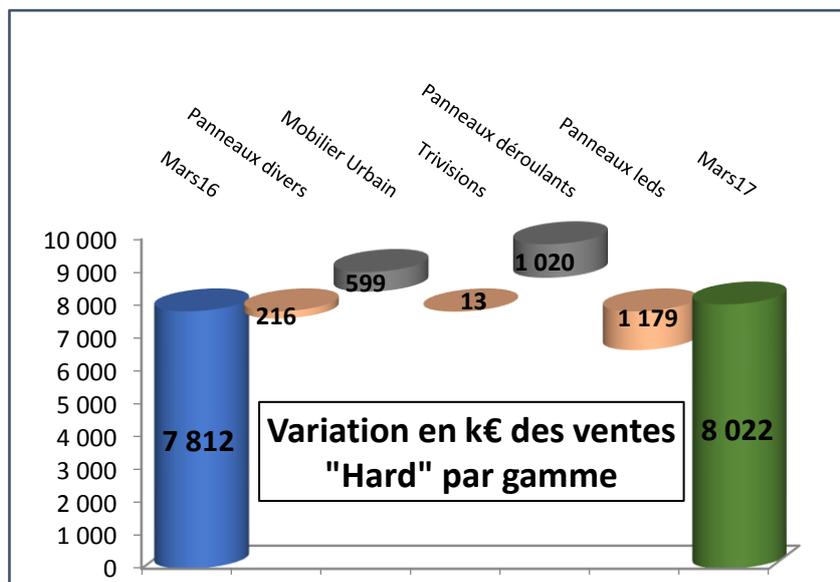
Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire principalement pour :

- Vous présenter et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2017, d'une durée de 12 mois, identique à celle de l'exercice précédent ;
Les règles de présentation des comptes annuels ainsi que les méthodes d'évaluation comptable sont conformes à la réglementation en vigueur. Les règles de présentation des comptes consolidés sont pour la plupart identiques à celles de l'exercice précédent. L'application des nouveaux textes de l'ISAB décrits dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe n'a pas eu d'incidence sur ces derniers ;
Les comptes consolidés sont établis conformément aux règles IFRS telles que directement applicables depuis le règlement CE du 19 juillet 2002 ;
- Et, vous inviter à statuer sur le renouvellement de l'autorisation afférente au programme de rachat et sur les résolutions à caractère extraordinaire portant principalement sur le renouvellement des autorisations financières.

I - ACTIVITE - RESULTATS

I.1 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE (Social) AU COURS DE L'EXERCICE 2016 / 2017 - COMPTES SOCIAUX

Le chiffre d'affaires de l'exercice réalisé par la société s'est élevé à 30 791K€ contre 31 916 K€ au 31 mars 2016, en recul de 3,5%.

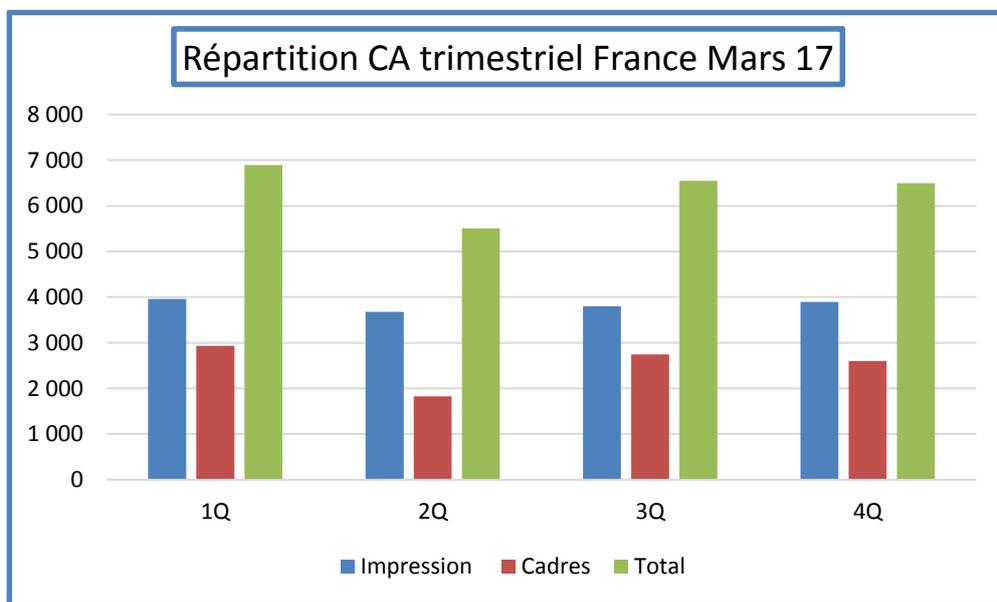
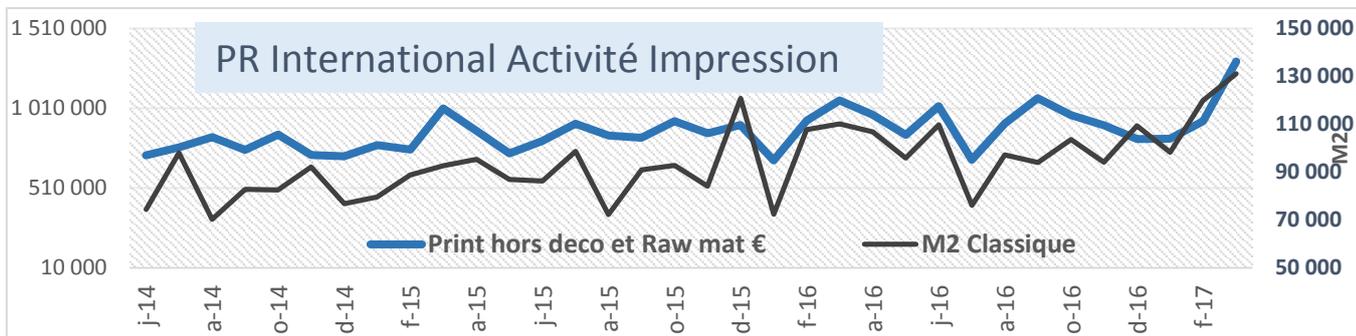


L'exercice clos le 31 mars 2017 a ainsi été marqué par une activité « cadres » (hors groupe) à 8,02 m€ en croissance de 2,7%. Y compris les ventes internes le CA hardware progresse de 20 % (2,04m€).

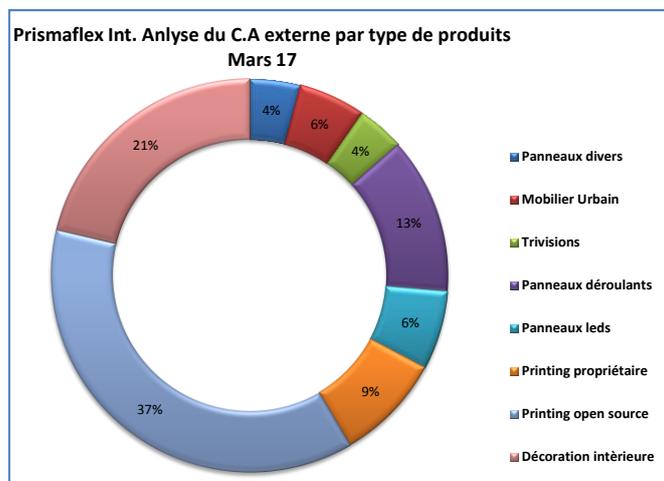
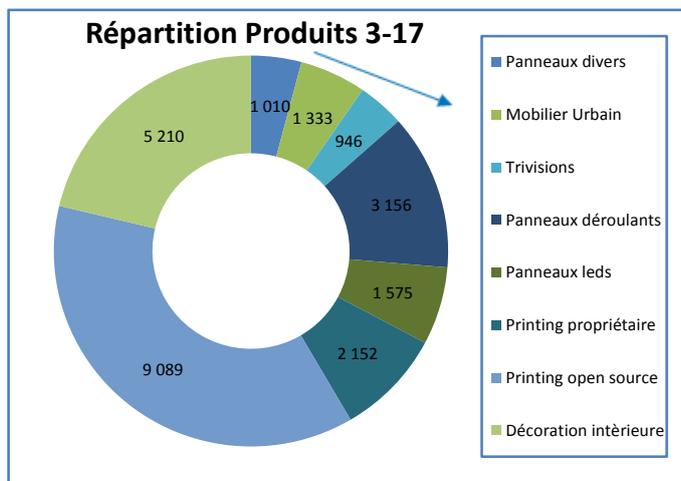
La croissance du CA sur les panneaux déroulants et mobilier urbain intègre l'équipement pour un afficheur Français de la ville de Saint-Etienne.

Une partie significative des ventes internes concerne l'activité LED.

L'activité « impression classique » s'élève à 13 157 K€ contre 11 856 K€, en croissance d'environ 11%. Cette évolution témoigne de l'adaptation de nos équipes et process aux évolutions du marché. En M2 produits la croissance se situe autour de 10%. La pression à la baisse sur les prix de vente et/ou pour un sourcing de matière à prix réduit reste un enjeu auquel s'adapte la société. L'évolution des prix moyens est étroitement liée au mix produit. La société s'adapte en permanence à l'évolution des besoins de ses clients. Elle source ses matières et ou les développe en partenariat avec des fournisseurs sélectionnés.



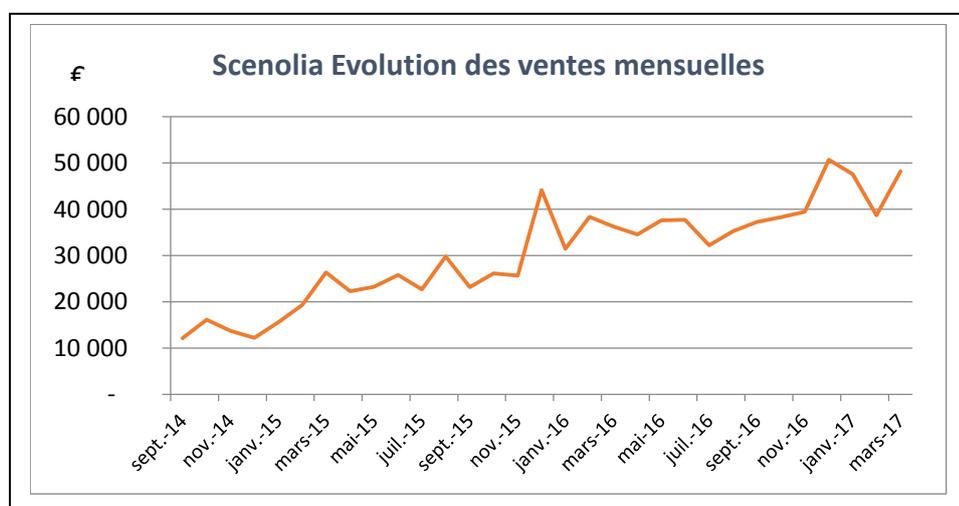
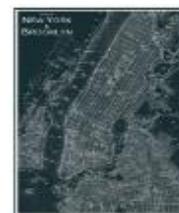
Le chiffre d'affaires hors groupe, par familles de produits, se décompose comme suit au 31 mars 2017:



L'activité de « décoration intérieure », a généré un volume d'affaires de 5 409 K€, contre 9 788 K€ sur l'exercice précédent, soit un recul d'environ 45%. Cette activité subit la conjonction d'une base de référence N-1 élevée, la perte, en début d'exercice, des ventes de cadres aluminium du principal donneur d'ordre et le transfert d'une partie de l'activité au Canada. Au niveau Consolidé le recul est de 30%.



Exemple de nouveaux produits

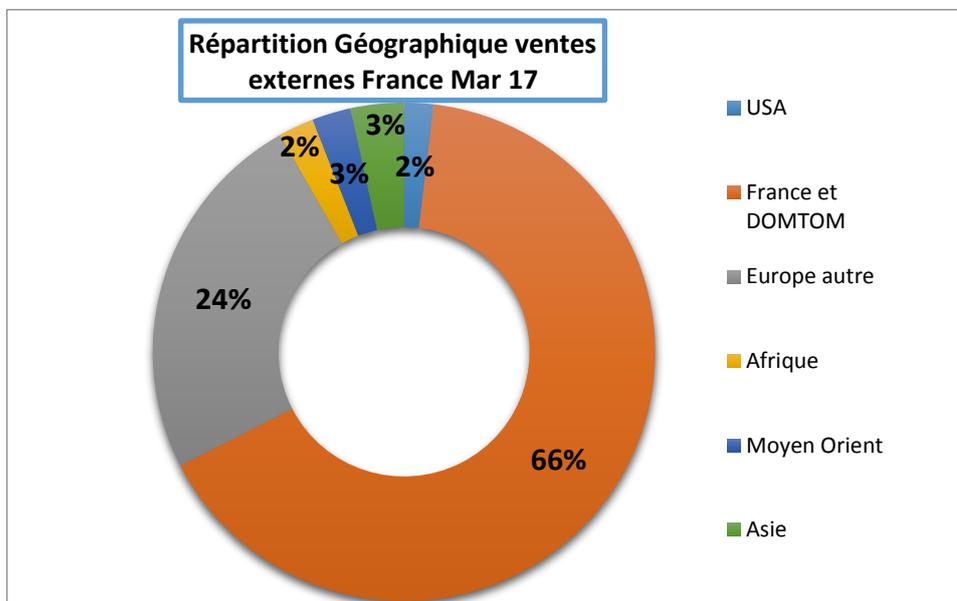


Au 31 mars 2017, le carnet de commandes groupe, majoritairement composé de produits « hardware » atteint 17 M€ contre 5,6 M€ au 31 mars 2016 et 16 M€ au 31 décembre 2016. Le T4 enregistre de nouvelles belles prises de commandes. Au 31 mai 2017 il s'établit à 15,8 M€.

Le groupe accentue ses efforts de digitalisation et de commercialisation via Internet.

La société poursuit la commercialisation de ses produits propres via son site internet <http://www.scenolia.com/> et a mis en œuvre son site de print : <http://www.prismaprint.net/>





La répartition des ventes externes (hors filiales) par zone géographique montre, par rapport à l'année précédente, une augmentation des ventes en France et un recul aux USA principalement.

I.2 - RESULTATS ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le recul du chiffre d'affaires de - 1,1 M€ (+39,5% pour les ventes groupe et - 9,4 % pour les ventes externes) s'accompagne d'une modification du mix produit (type de ventes) comme indiqué ci-dessus. En synthèse l'exercice est marqué par

- une augmentation de la part de l'activité « hardware analogique » : +1,5 m€ ;
- une augmentation du poids des ventes de panneaux LED : +0,5 m€ notamment par notre filiale allemande;
- une diminution des ventes de l'activité décoration intérieure - 4,4 m€,
- une croissance de l'activité impression : +1,3 M€.

Malgré la baisse du C.A, la marge sur frais variables de production passe de 11 144 K€ au 31 mars 2016 à 11 216 K€ au 31 mars 2017 (augmentation de 72 K€).

En pourcentage, cette marge passe de 34,9 % l'an dernier à 36,4% cette année.

Cette évolution traduit le changement de mix produit (baisse des produits décoration et de la part aluminium) et une marge moyenne sur l'activité LED en amélioration, même si la marge de cette activité reste inférieure aux autres (poids également de la part transport).

Les frais fixes ressortent à 13 187 K€, contre 12 970 K€ l'exercice précédent (+216 k€ soit une augmentation de 1,7%). Les variations suivantes peuvent être notées :

- **Impression** : Une attention particulière a été portée sur le recours à la sous-traitance (notamment sur l'activité impression). Les pics d'activité ont été gérés par un recours à l'intérim (+0,25m€). Le nombre de M2 produits sur l'impression hors décoration est en croissance de 9,2% ; les frais de maintenance sur les machines d'impression sont maîtrisés;
- **LED** : La structuration de l'activité LED a un impact sur les frais fixes ; en contre partie des efforts sont réalisés sur l'activité analogique ;
- Les salaires ont fait l'objet d'augmentations individualisées au cours de l'exercice. Des mesures ont été prises dans le cadre d'un plan social démarré en octobre 2016 et qui a concerné 5 personnes en France (plus un départ en retraite et un transfert aux USA)
- Les DAP sont stables et intègrent la fin de l'amortissement des développements historiques réalisés sur la technologie Bluetech ;
- Les charges externes liées au niveau d'activité (installation, transport, frais de déplacement...) sont sous contrôle -98 K€ ;
- Les autres charges sont globalement en ligne avec N-1.

La société a réalisé un travail sur ses coûts et souhaite le poursuivre. Elle devra toutefois renforcer ses activités LED et commerce en ligne en fonction de l'évolution de son activité.

L'effectif, incluant les mandataires sociaux, a reculé sur l'exercice, passant au 31 mars 2016 de 163 personnes à 155 personnes au 31 mars 2017(dont 3 congés parentaux à temps partiel, 18 CDD).

Le résultat d'exploitation est une perte d'exploitation de 1 220 K€ contre une perte d'exploitation de 1 388 K€ au titre de l'exercice précédent. Ce résultat, à chiffre d'affaires en recul, traduit une amélioration de la marge

sur frais variables couplé à une maîtrise des charges fixes. Le point d'équilibre dépend aujourd'hui de la capacité de la société à augmenter son volume de ventes, notamment sur les activités LED et impression via web.

L'entreprise a volontairement souhaité poursuivre sa structuration de l'activité LED afin de répondre à l'évolution de ses marchés (digitalisation...).

Les produits financiers s'élèvent à 942 K€ dont :

- 317 K€ de dividendes de nos filiales (Prismaflex AB) contre 1.412K€ l'an passé (Prismaflex AB et Distec);
- 234 k€ de reprise de provisions sur les titres et sur le compte courant de notre filiale Sud-Africaine qui montre des résultats positifs depuis cette année ;
- 288 k€ de gain de change et reprise de provisions pour pertes de change, essentiellement réalisé sur le USD.

Les charges financières s'élèvent à 834 K€, contre 1 042 K€ au 31 mars 2016. Ces charges financières intègrent :

- une charge d'intérêt liée à ses emprunts structurés pour 80 K€ ;
- des intérêts bancaires et commissions pour 24 K€ (factoring...);
- des frais de commission de garantie pour 2 K€ ;
- des intérêts sur la dette commerciale Prismaflex AB (Suède) et DISTEC (Allemagne) pour 42 K€ ;
- des pertes de change pour 95 K€, essentiellement du ZAR et de l'USD;
- des provisions pour dépréciations des immobilisations financières pour 591 K€ (dont 253 K€ sur les titres de notre holding chinoise basée à Hong Kong, et 338 K€ sur notre filiale anglaise).

Compte tenu de ces éléments, le résultat financier présente un gain de 108 K€ contre un gain de 1 568 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à -86 K€ versus -47 K€ l'exercice précédent. Il est essentiellement composé de l'impact du changement de durée d'amortissement de la technologie Blue Tech (99 k€)

Au final, le résultat net s'établit à -954 522 €, contre un gain de 264 890 € au titre de l'exercice précédent. L'impôt figurant dans les comptes correspond à l'application du régime du crédit d'impôt recherche pour 244 K€.

Les comptes intègrent des éléments particuliers figurant dans les postes « charges financières » et « charges exceptionnelles ». Afin de faciliter la lecture des comptes, nous présentons ci-après le calcul du résultat net retraité de ces éléments. Ce calcul représente une simple addition et ne prend pas en compte notamment, l'impact fiscal éventuel des retraitements qui y figurent.

	mars 17	mars 16
Chiffre d'affaires	30 791	31 915
Résultat exploitation	- 1 220	- 1 388
Résultat Financier	108	1 568
Résultat Exceptionnel	-86	- 47
Impôt société	-244	+ 132
Résultat net	-954	265
Eléments particuliers significatifs	453	-224
Résultat net hors éléments particuliers	-500	41

Eléments particuliers	mars 17
Reprise Provision titres Prismaflex RSA	-236
Provision titres filiales	+591
Changement de durée d'amortissement Techno Bluetech	+98
Total	453

+ = charge -= produit

Le capital social, augmenté des primes d'émission, de la réserve légale et des réserves indisponibles ressort à 14 786 K€ au 31 mars 2017. Les capitaux propres s'établissent à 13 449 K€, contre 14 343 K€ au 31 mars 2016 (effet mécanique du résultat net de l'année et augmentation de capital suite à l'exercice de stock options).

I.3 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société a réduit, au cours de l'exercice écoulé, son niveau d'activité de recherche et développement qui représente une charge d'exploitation globale de 444 K€, contre 608 K€ pour le précédent exercice (dont 314K€ d'amortissement de ses frais de R&D). La société poursuit ses efforts d'innovation principalement dans les panneaux digitaux.

Au cours de l'exercice, les investissements en R&D immobilisés se sont élevés à 139 K€, contre 154 K€ pour l'exercice précédent. Cette année, comme l'année dernière, les efforts se sont concentrés sur les panneaux leds.

La société est en cours de demande du **Label FCPI** au titre d'entreprise innovante et ne devrait pas tarder à l'obtenir.

La société dispose

- d'une équipe dédiée à la recherche et au développement de **panneaux LEDS** ainsi qu'à leur intégration mécanique.
- D'une équipe qui travaille sur l'amélioration des process d'impression et le développement de nouveaux substrats.

Les objectifs prioritaires de développement restent les suivants :

ACTIVITE « HARDWARE » ET NOTAMMENT LED

- poursuite des développements portant sur des **technologies avancées** (fibre optique, nouveau procédé de multiplexage) ;
- Développement d'une **architecture innovante** (alimentation AC/DC intégrée au module, structure mécanique modulaire, maintenance par la face avant),
- Intégration de **fonctions intelligentes** dans le logiciel de contrôle et supervision
- Développement de **nouveaux formats et nouvelles résolutions**
- Développement de produits certifiés **CEM**

L'expert du Panneau LED pour l'OOH

- Un réseau de plus de 200 panneaux avec 5 sites en Allemagne
- Ecrans LED conçus et fabriqués dans l'usine Prismaflex au Chili
- BBM : monitoring breveté des panneaux
- 50 M€ CA
- 30 ANS
- 10 FILIALES
- 300 COLLABORATEURS
- CERTIFIED Respect des normes internationales
- Un service desk opérationnel dans le monde entier
- Un service LED intégré dans des structures conçues et fabriquées dans nos usines en Europe
- DESIGN GARANTIE
- STRUCTURES DEVELOPPEMENT
- INNOVATION OOH DOOH
- EXPERTISE QUALITE
- ROHS Ströber
- Clear Channel
- Outdoor Network
- PRISMATRONIC LE PANNEAU LED POUR L'OOH
- PRISMAFLEX INTERNATIONAL

ACTIVITE « IMPRESSION »

- **Substrats** : développements de nouveaux substrats en liaison avec l'affichage, intérieur, extérieur et la décoration en général; Travail sur des substrats adaptés plus qualitatifs, écologiques et économiques;
- développement du process numérique en amont et aval de l'impression (web to print, work-flow pre-press, découpe numérique, automatisation de l'emballage, personnalisation ; commerce sur internet).

I.4 – PRINCIPAUX AGREGATS DE LA SOCIETE

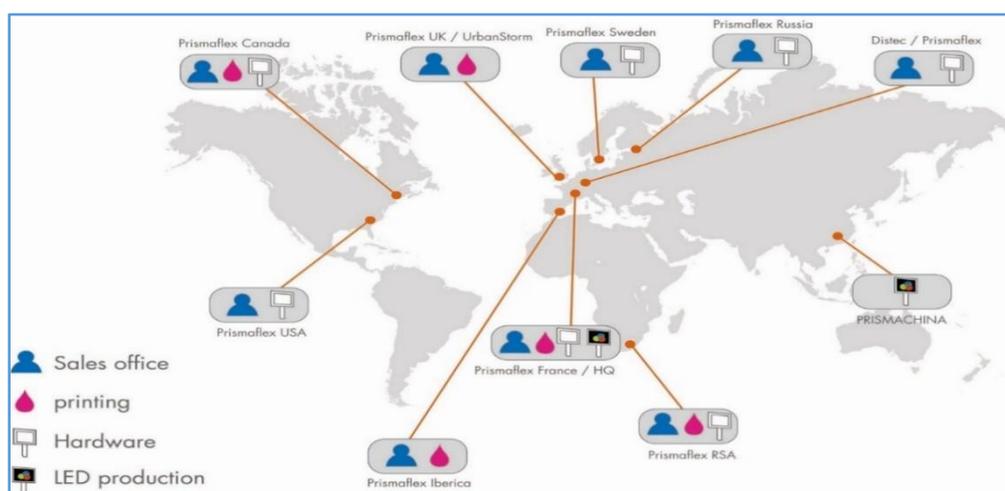
Documents comptables annuels.

Comptes sociaux au 31 mars 2017 (en milliers d'euros)

BILAN ACTIF	Montant Brut	Amortissement Provision	Montant net	Exercice Précédent
Immobilisations	6 298	5 176	1 122	1 496
Titres de participation & autres immobilisations financières	35 316	22 604	12 712	13 113
ACTIF IMMOBILISE	41 614	27 780	13 834	14 609
Actif circulant	17 877	1 164	16 713	16 137
Autres	46		46	193
TOTAL ACTIF	59 537	28 944	30 593	30 939
BILAN PASSIF			Montant	Exercice Précédent
Capitaux propres			13 449	14 343
Autres fonds propres			263	490
Provisions risques et charges			179	344
Dettes et compte de régularisations			16 508	15 721
Autres			194	42
TOTAL PASSIF			30 593	30 939

COMPTE DE RESULTAT	31.03.2017	31.03.2016
Chiffre d'affaires net	30 791	31 915
Produits d'exploitation	31 438	33 673
Charges d'exploitation	32 658	35 061
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 1 220	- 1 388
Produits financiers	942	2 610
Charges financières	834	1 042
RESULTAT FINANCIER	108	1 568
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-85	-47
Participation des salariés		
Impôts dus sur les bénéfices	-244	-132
RESULTAT NET	-953	265

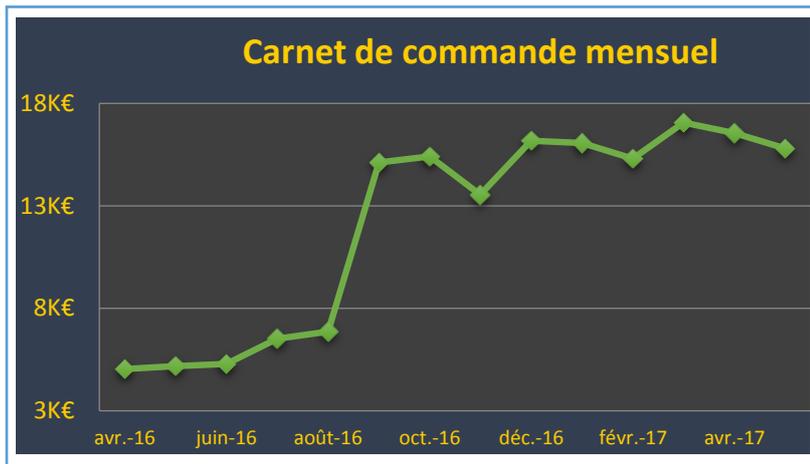
IMPLANTATIONS DU GROUPE PRISMAFLEX



I.5 - MARCHÉ DES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE EN COURS

Les premiers mois de l'exercice 2017/2018 (clôture au 31 mars 2018) font ressortir les tendances suivantes :

- Au 31 mai 2017, le carnet de commandes, essentiellement constitué de commandes cadres, est en forte croissance et s'élève à 15,8 M€ (contre 5,2 M€ au 31 mai 2016).
- Le premier semestre 2017/2018, devrait ainsi bénéficier d'une activité « hardware » bien orientée grâce notamment à la livraison du solde de la commande pour l'afficheur allemand de référence (un nombre important de panneaux LED restant à livrer sur le S1), et une activité impression bien orientée. L'activité décoration intérieure reste en recul.

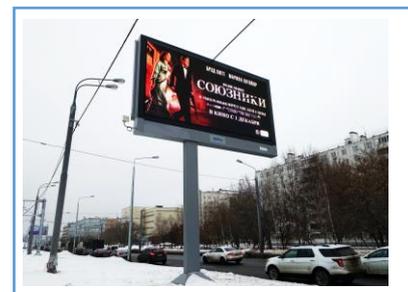


ACTIVITE « HARDWARE » :



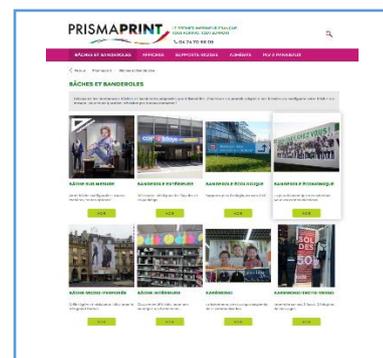
Les demandes concernent principalement la gamme « Prismaflex » que ce soit en outdoor ou Indoor. Les produits Trivision, classiques, déroulants et mobilier urbain sont en recul.

Prismaflex, grâce à un portefeuille diversifié au niveau produits et zones géographiques, a la capacité de répondre aux évolutions du marché de l'affichage et à sa digitalisation. La période actuelle qui reste encore marquée par une prudence au niveau des investissements, montre un net basculement vers le LED.



ACTIVITE « IMPRESSION » :

- Les premiers mois de l'année sont bien orientés. La société poursuit ses efforts pour proposer des produits économiques, respectueux de l'environnement avec une qualité de service améliorée. Le groupe renforce progressivement son positionnement sur le segment de la communication sur le point de vente (Espagne, Canada ...) et de façon générale développe ses ventes sur des secteurs nouveaux (trucks en Afrique du Sud,..). La France tire pleinement profit de l'agrandissement de son site de production pour faire face à l'évolution des volumes.
- Le marché reste orienté sur une recherche de prix bas. La concurrence reste forte, ce qui ne permet pas une augmentation des prix de vente finaux. Le groupe vise donc du volume et des parts de marché. Il souhaite développer son site d'impression en ligne pour répondre à la digitalisation du marché.
- Le marché de l'indoor, plus qualitatif est un relai de croissance ; le travail de confection/ finition et la résolution demandée sont supérieurs. L'entreprise poursuit son adaptation à cette tendance et investit dans l'automatisation des process répétitifs.



ACTIVITE « DECORATION » :

- L'activité décoration est encore en recul sur ce début d'année. La société renouvelle progressivement sa gamme de produits avec son 1^{er} donneur d'ordre de l'activité décoration intérieure. De nouveaux produits viennent ainsi d'être approuvés et devraient être lancés prochainement.
- Parallèlement elle poursuit ses efforts de développement produits et de commercialisation notamment via son site de commercialisation web www.scenolia.com destiné à la vente directe de produits de décoration. La facturation mensuelle est en nette progression et s'élève en moyenne à plus de 40 K€ sur les six derniers mois, soit une progression de près de 30% par rapport à la même période l'an passé.

PRISE DE CONTROLE :

Aucune prise de contrôle n'est intervenue depuis le début de l'exercice en cours.

I.6 - PERSPECTIVES 2017/2018

L'environnement économique de nos clients afficheurs semble s'éclaircir. Les demandes de prix sur les produits leds sont plus nombreuses. Les référencements, obtenus sur les panneaux LEDs, commencent à porter leurs fruits. Les budgets d'investissements de nos clients afficheurs sont focalisés sur ce type de produits, avec son corollaire, la problématique de leur financement. Ces investissements sont lourds et structurants. Même si le passage au digital est bien enclenché, la réalité des investissements en Europe montre encore des reports d'investissements.

Parallèlement les ventes de produits analogiques n'apparaissent plus comme la priorité d'investissement des clients afficheurs et sont en recul. Ils sont réalisés principalement lors de renouvellement d'appels d'offres. On constate alors que le nombre d'acteurs en capacité de répondre à ces besoins diminue, ce qui est plutôt favorable à la société qui a su conserver une offre diversifiée.

L'actualité de ces derniers mois a montré que l'activité économique des points de vente est un peu plus compliquée, en tout cas pour certains acteurs. Néanmoins, Prismaflex dispose de produits pour répondre à ce marché notamment dans l'impression indoor et outdoor. L'accent est mis sur des produits faciles à afficher, à volume, en assurant une qualité de service adaptée à nos clients.

Ces tendances confortent le Conseil d'administration dans sa politique d'optimisation de sa gamme de produits analogiques, de renforcement de sa capacité d'impression digitale et de développement dans les produits Leds pour lesquels une augmentation du volume des ventes doit permettre le dépassement du point mort.

La société souhaite maintenir une flexibilité de production. Ses marges de manœuvre en termes de coûts de production sont réduites et elle doit investir pour assurer le développement des volumes d'impression et de l'activité LED.

Ainsi elle poursuit ses efforts en vue de favoriser:

- les développements produits des panneaux LEDs, leur intégration et leur différenciation;
- la mise en place de flux d'impression adaptés à chaque marché et optimisés en termes de productivité;

Les principaux axes de réflexion par activités concernent les thèmes suivants :

ACTIVITE « HARDWARE » :

- Développement de l'activité LED (liaison avec notre JV, technique, production, SAV, service) de façon à pouvoir répondre à une demande croissante dans des délais conformes à l'attente de nos clients.
- Optimisation de notre gamme analogique et adaptation de ses structures de production (Distec en Allemagne...).

ACTIVITE « IMPRESSION » :

- Poursuite du développement de solutions d'impression économiques innovantes et amélioration continue des process de production (automatisation, optimisation) ;
- Veille technologique (matières, encres, machines & process) ;
- Développement de notre site web d'impression à la demande <http://www.prismaprint.com> (dans un environnement de production maîtrisé) ;
- Focus sur la qualité du service client ;
- Développement du chiffre d'affaire sur des secteurs d'activité nouveaux.

ACTIVITE « DECORATION » :

- Développement de nouvelles gammes de produits ;
- Accompagnement de notre principal donneur d'ordre ;
- Amélioration et modernisation de notre site dédié www.scenolia.com.

I.7 - ACTIVITE DES FILIALES

LA FILIALE SUEDOISE PRISMAFLEX AB a réalisé un chiffre d'affaires de 2 193 K€ au 31 mars 2017 contre 2 200 K€ au 31 mars 2016, soit une légère baisse de 0,3% (augmentation de 1,5% hors effet devise). Les ventes externes, constituées essentiellement de panneaux trivision et statiques (Wibs), sont en recul de 30% sur la zone de commercialisation de la filiale. La croissance observée provient principalement des ventes à nos filiales, des produits gérés par la Suède. La société qui a su s'adapter à la baisse des ventes de ses produits matures dégage un résultat opérationnel courant de 280 K€ contre 438 K€ l'exercice précédent. Les marges sont stables sur son activité traditionnelle mais en baisse sur les ventes aux filiales du groupe. Le résultat net intégré en consolidation ressort à 283 K€ contre 333 K€ au 31 mars 2016, grâce à des gains de change (limités l'an passé).

LA SOCIETE PRISMAFLEX IBERICA a réalisé un chiffre d'affaires de 4 764K€ au 31 mars 2017 contre 3 355 K€ au titre de l'exercice précédent soit une croissance de 42%. La croissance du CA s'explique essentiellement par une vente de colonnes pour 1,6 m€. L'impression externe, principale activité, est en croissance de près de 8%. La pression sur les prix de vente par les clients afficheurs s'est poursuivie. Notre filiale, dans cet environnement, a poursuivi ses efforts de développement de son activité sur les points de vente. Suite à cette modification du mix des ventes, la marge de production « impression » est en légère croissance. Les charges d'exploitation sont maîtrisées, en légère progression sur les frais commerciaux (avec l'embauche d'un nouveau commercial). Le résultat net passe de 21 K€ au 31 mars 2016 à 90 K€.

LA SOCIETE PRISMAFLEX UK (qui détient depuis octobre 2011 100% des parts de la société Urbanstorm) a réalisé un chiffre d'affaires de 2 815 K€, contre 3 673 K€ au 31 mars 2016, en recul de 23% (mais seulement 12% à devise constante, suite à la chute de la Livre). La baisse du chiffre d'affaires s'explique essentiellement par la chute du chiffre d'affaires hardware (-63% en € et -58% à devise constante). L'activité d'impression externe à 2 178 K€ est en recul de 3% (mais en hausse de 11,5% à devise constante). La société a poursuivi son travail d'ajustement du point mort (baisse de 8% des frais fixes à devises constantes).

Le résultat d'exploitation s'élève à -109 K€ contre - 18 K€ l'exercice précédent.

Le résultat net au 31 mars 2017 ressort à -195 K€ contre -105 K€ l'exercice précédent. Il intègre des pertes de change sur la dette vis-à-vis de Prismaflex International libellée en € pour 45 K€ (42K€ en N-1). La société dispose de pertes reportables.

LA SOCIETE PRISMAFLEX USA a réalisé un chiffre d'affaires de 749 K€, contre 2 096 K€ au 31 mars 2016. L'année a été difficile pour la filiale et marquée par la baisse des ventes de panneaux trivision et une chute des ventes sur l'activité LED, en raison essentiellement de délais de livraison trop importants sur cette activité. Les ventes de pièces détachées son plutôt stables.

Le résultat net ressort à - 164 K€, contre -59 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation sont toujours bien maîtrisées mais pour être rentable, la filiale doit développer ses ventes de panneaux LEDs, tout en maintenant son niveau de ventes de l'activité Trivision. Elle a donc mené une réflexion afin de réduire ses délais d'approvisionnement dans le futur. Sur la fin de l'exercice, elle a ainsi enregistré 2 commandes significatives qui vont être livrées sur le semestre en cours.

LA SOCIETE PRISMAFLEX INC., basée à Toronto, a vu ses ventes passer de 4 842 K€ à 5 656K€, en raison essentiellement du transfert d'une partie de l'activité décoration de la France vers le Canada, à la demande de notre principal donneur d'ordre qui souhaitait une source d'approvisionnement plus proche pour la zone Amérique du Nord. L'activité « hardware » à 231 K€ est en net recul de près de 50% (vente de Trivision, panneaux statique et pièces détachées) et l'activité « impression » hors décoration intérieure est en baisse de près de 10%. Cette baisse s'explique par un effet de base défavorable. La filiale avait en effet bénéficié l'année dernière de ventes dans le cadre des jeux de PANAM pour un peu plus de 0,56 MCAD.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 76 K€ contre 383 K€ l'année précédente. La mise en route de l'activité décoration a en effet été un peu difficile et cela s'en ressent dans les chiffres.

Le résultat net s'établit à 34 K€, contre 262 K€ au 31 mars 2016.

LA SOCIETE PRISMAFLEX RSA, basée en Afrique du Sud, a réalisé un chiffre d'affaires de 5 201 K€, en croissance de 39% (41% à devises constantes). L'activité « Hardware » à 22,8 MZAR a progressé de 50% et concerne pour près de 50% la pose des affiches. Cette activité qui présente un déficit structurel maîtrisé est en légère baisse. La hausse du chiffre d'affaires « Hardware » s'explique par des ventes LED significatives sur l'exercice (737K€). L'activité « impression » est en croissance de 38% à devises constantes (+36% en €). Le résultat d'exploitation de notre filiale passe de +156 K€ sur l'exercice précédent à +398 K€ au 31 mars 2017.

L'inflation et la forte concurrence observées complique l'augmentation des prix de vente mais le travail réalisé sur la productivité et les rebus effectué l'exercice précédent a permis d'améliorer le résultat d'exploitation. Le résultat net ressort à 221 K€ et intègre des frais financiers sur un compte courant avec Prismaflex International pour 61 K€.

Cette filiale reste cependant très dépendante du marché des afficheurs et sur ce début d'exercice leur baisse d'activité impacte son chiffre d'affaire.

LA SOCIETE DISTEC GMBH : Le chiffre d'affaires de notre filiale s'établit à 7 301 K€ contre 4 554 K€ l'exercice précédent, en hausse de 60%. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des ventes de panneaux LEDs de près de 2,5M€. Les ventes internes sont également en très forte croissance suite à un marché remporté en Espagne. Le résultat d'exploitation au 31 mars 2017 s'élève à 788 K€ en légère baisse par rapport à l'année précédente suite à la modification du mix des ventes (LEDs/analogique et externe/interne). Le résultat net s'établit à + 554 K€.

LA SOCIETE PRISMAFLEX RUS a démarré son activité début 2015. Son chiffre d'affaires externe s'élève à 224 K€ contre 262 K€ l'année précédente et son résultat d'exploitation à - 44 K€ contre - 75 K€ sur l'exercice précédent. La très forte dévaluation du rouble complique le développement de l'activité. Cependant, le groupe se donne du temps pour observer le développement de l'activité LED en Russie, celle-ci ayant débuté au cours de l'exercice avec des premières ventes significatives.

LA JV PRISMA China : Il s'agit du deuxième exercice plein de la société. Prismaflex international via une Holding Hongkongaise détient 34% de cette filiale chinoise de production de Leds. L'activité est encore en phase de démarrage et la société n'a pas encore atteint son point mort ce qui explique la quote-part de perte de 250 K€ constatée au titre de l'exercice (273 K€ en N-1).

La filiale devrait bénéficier des commandes significatives enregistrées par Prismaflex International sur l'exercice et qui seront livrées sur le 1^{er} semestre 2017/2018. D'autre part, une recapitalisation a été décidée par les actionnaires et devrait être effective sur ce même semestre, permettant à la filiale une montée en puissance et une gestion plus facile de sa trésorerie.

L'activité de la société de commercialisation PRISMAFLEX MIDDLE EAST basée au Bahreïn a été arrêtée en septembre 2003, cete société est toujours en cours de liquidation volontaire.

I.8 – COMPTES CONSOLIDES ET PRINCIPAUX AGREGATS

L'activité des filiales est décrite dans le paragraphe précédent du rapport de gestion relatif aux comptes sociaux.

En M€ (en cours d'audit)	12 mois		Ecart en M€	Exercice 16/17	
	31.03.17	31.03.16		6 mois S2	6 mois S1
Chiffre d'affaires	50,12	50,53	-0,41	27,95	22,18
Résultat opérationnel courant	0,87	0,67	+0,20	1,31	-0,45
Autres produits et charges (incluant perte de valeur du goodwill)	-0,45	-0,21	+0,24	-0,11	-0,34
Résultat opérationnel	0,42	0,46	-0,04	1,20	-0,78
Résultat financier hors change	-0,27	-0,25	-0,02	-0,13	-0,14
Pertes & gains de change	0,38	-0,43	+0,81	0,29	0,09
Impôts	-0,48	-0,18	-0,30	-0,34	-0,14
Résultat net des activ. cédées/ quote-part MEQ	-0,25	-0,27	-0,02	-0,16	-0,09
Résultat net	-0,20	-0,67	+0,48	0,87	-1,07
Résultat net part du groupe	-0,17	-0,62	+0,45	0,84	-1,02
Capacité d'autofinancement	1,84	1,46	+0,38	1,74	0,10

Capitaux propres part du groupe	12,67	13,00	-0,33
Dettes financières nettes	8,75	7,02	+1,73
Gearing	0,69	0,54	

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE ANNUEL

En M€	2016/2017	2015/2016	Var M€	Var. %	Q4 17	Q4 16	Var M€	Var. %
Activité impression	30,86	29,04	+1,82	+6,3%	7,88	7,06	+0,82	+11,7%
Activité cadres	19,26	21,49	-2,23	-10,4%	7,52	4,69	+2,83	+60,3%
Total de la période	50,12	50,53	-0,41	-0,8%	15,40	11,75	+3,65	+31,1%
Total à devises constantes	50,50	50,53	-0,03	-0,1%	15,05	11,75	+3,30	+28,0%

La variation à devises constantes s'explique principalement par les fluctuations sur la période de la livre sterling et dans une moindre mesure du ZAR qui s'est redressé par rapport à l'euro.

Le quatrième trimestre 2016/2017 confirme le retournement de tendance amorcé au T3. Le chiffre d'affaires est en hausse de +31,1% avec une activité hardware en forte progression (+88,8%). Les ventes de panneaux LED confirment leur dynamique à 3,59 M€ sur le trimestre

Au deuxième semestre, les ventes ressortent en hausse de 11,1% à 27,95 M€ ; les **activités hardware** (+35,5%) et impression (+12,9%) compensent la baisse de l'activité décoration intérieure (-1,8 M€). La montée en puissance de l'activité LED conforte les choix stratégiques du Groupe.

Sur 12 mois, **l'activité impression**, hors décoration intérieure, enregistre une belle croissance avec un chiffre d'affaires de 24,74 M€ en progression de 8,8% par rapport à N-1. L'Afrique du Sud, la France et l'Espagne affichent de bonnes performances.

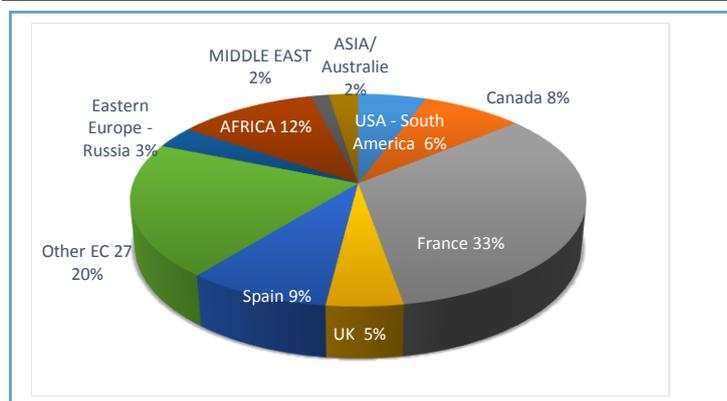
L'activité **décoration intérieure**, à 6,64 M€ contre 9,54 M€ l'an dernier, subit la conjonction d'une base de référence N-1 élevée et la perte, en début d'exercice, des ventes de cadres aluminium du principal donneur d'ordre.

Les ventes de **l'activité hardware** s'élèvent à 18,74 M€ contre 18,26 M€ l'exercice précédent. Après un début d'année atone, le deuxième semestre et notamment le T4 s'inscrivent en forte croissance. Les ventes de panneaux LED progressent de 21,7% au S2 (+149% au T4 - effet de base) pour s'établir, sur l'ensemble de l'exercice, à 6,41 M€. Les ventes de mobilier urbain et de panneaux déroulants participent également à la forte croissance du S2.

Le CA annuel 2016/2017 est proche de celui de N-1 grâce à un S2 dynamique. Les tendances actuelles témoignent :

- d'une forte montée en puissance de l'activité LED ;
- d'une activité décoration intérieure qui semble se stabiliser autour des 6 M€ annuels,
- d'une croissance de l'activité impression.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE



Nous constatons une augmentation en valeur relative de la France et de l'Afrique.

La part relative de l'Asie, la Russie et les USA sont en retrait.

RESULTATS

L'exercice clos le 31 mars 2017 a été caractérisé pour Prismaflex par l'accélération de la transformation de son modèle économique avec une montée en puissance des produits digitaux qui s'est soldée par un net retournement de tendance au deuxième semestre.

Les moyens industriels mis en place pour maîtriser les process, avec une production par l'usine PrismaChina des modules LED et la spécialisation du site français dans les structures et leur intégration confirment la pertinence du modèle économique.

La croissance de l'activité couplée à une meilleure maîtrise des charges permet ainsi au résultat opérationnel courant du S2 de s'inscrire en forte amélioration à 1,31 M€ contre une perte de 0,45 M€ sur le S1.

Le résultat courant avant impôts à +0,53 M€ contre -0,22 M€ en N-1 bénéficie de gains de change pour 0,38 M€ (principalement liés au ZAR et à l'US Dollar) contre une perte de change de 0,43 M€ en N-1.

Le coût de l'endettement financier brut est resté stable à 0,30 M€ contre 0,32 M€ en N-1.

Le résultat net intègre

- un impôt de 0,48 M€ (absence d'activation des pertes enregistrées en France et en Angleterre) contre 0,18 M€ en N-1,
- une quote-part des pertes réalisées dans notre JV chinoise pour -0,25 M€ contre -0,27 M€ l'exercice précédent,

Il ressort ainsi légèrement négatif à -0,20 M€ contre -0,67 M€ l'an dernier.

Le S2 montre une nette amélioration avec un résultat net qui passe de -1,07 M€ au S1 2016/2017 à +0,87 M€.

Vous trouverez ci-après une **analyse semestrielle** (en M€) des résultats d'exploitation consolidés qui traduisent l'évolution de notre activité et son lien avec le CA.



L'effectif du Groupe s'élève à 311 salariés au 31 mars 2017 contre 305 salariés au 31 mars 2016 (hors Prisma China). Cette évolution concerne essentiellement l'Espagne (+ 4 personnes (production print +1 ; Commerce + 3), le Canada (+8 principalement en production print) et la France (-8 personnes).

La valeur nette des écarts d'acquisition s'élève à 5,6 M€, similaire à celle de l'exercice précédent. La principale valeur concerne notre filiale suédoise, pour 3,9 M€. L'évaluation de leur valeur résulte d'un test « d'impairment » décrit dans l'Annexe des comptes consolidés.

Conformément aux objectifs fixés, les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont stabilisées par rapport à celles réalisées l'année précédente. Elles se sont élevées à 1,58 M€ contre 1,65 M€ (hors investissement dans Prisma China) au 31 mars 2016.

Les principales acquisitions corporelles et incorporelles réalisées au cours de l'exercice concernent :

- 0,55 M€ de matériel d'impression (machines UV en Espagne, en France et au Canada, machines de soudure et de coupe,)

- 0,53 m€ lié à la construction d'une extension du bâtiment d'impression en France ;
- 0,30 M€ de matériels divers pour l'activité « hardware » dont l'essentiel pour le développement de nouveaux produits dans l'activité LED
- 0,20 M€ d'immobilisations diverses (informatique, travaux...).

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité ressortent à 331 K€ contre 2 463 K€ l'exercice précédent. Ils prennent en compte une variation négative du besoin en fonds de roulement de +1,7 m€ y compris l'impôt correspondant à la forte facturation du mois de mars 2017. Le niveau de stock à 9,2 M€ est en recul de 1,1 M€ net d'effet de change. Le poste client est en augmentation de 2,7 m€. L'objectif est d'arriver à gérer notre BFR compte tenu de l'augmentation de l'activité LED.

En termes de financement, le Groupe a principalement :

- financé 1,07 M€ d'investissements sous forme de crédit-bail, essentiellement pour ses équipements décrits ci-dessus et l'extension du bâtiment en France (Crédit-bail Immobilier);
- mis en place des prêts avec la BPI (800 k€) et ses banques françaises (1.350 k€) pour financer ses développements LED, les efforts de digitalisation et renouvelé les crédits de trésorerie en Espagne pour 0,6 M€ ;
- remboursé pour 2 949 K€ de dettes financières hors intérêts au titre de l'exercice : 1,85 M€ de prêts et financements divers (dont 0,45 M€ de crédits de trésorerie en Espagne) et 1,1 M€ de crédits baux. Le prêt structuré historique, associé à des covenants, est terminé

Le Besoin en Fonds de Roulement à 10,14 M€ représente 20% du chiffre d'affaires contre 16% l'exercice précédent. (L'exercice intègre des créances clients lié à une forte facturation au mois de mars 2017). Le besoin normatif se situe entre ces deux pourcentages.

En M€	mars-17	mars-16	mars-15	mars-14
BFR d'exploitation	10,14	8,23	9,32	8,91
% Chiffre d'affaires	20%	16%	19%	15%

Les dettes nettes consolidées s'élèvent à 8,75 M€ contre 7,02 M€ au 31 mars 2016.

Le ratio dettes nettes sur fonds propres reste sous contrôle à 0,69 contre 0,54 l'année précédente.

Les fonds propres part du groupe s'élèvent à 13 M€ en recul de 0,75 M€ par rapport au 31 mars 2016 (effet résultat et conversion des devises principalement).

Dans le cadre de ses négociations en Suède, la société a donné un accord de principe pour réduire progressivement sa ligne de trésorerie.

Des lettres de confort ont été émises au profit de banques espagnoles en garantie de prêts souscrits par la société Prismaflex Iberica et dont le solde dû au 31 mars 2017 est de 1.000 K€.

Des garanties de marché (caution de restitution d'acompte...) sont émises par nos partenaires financiers pour répondre aux demandes des clients pour l'activité LED et Hardware.

Au 31 mars 2017, des achats à terme pour un montant total de 2.140K\$ sont en cours à un cours moyen de 1,0738.

La société doit poursuivre l'amélioration de sa rentabilité notamment sur l'activité LED afin de financer ses cash-flows courants.

I.9 – PRISES DE PARTICIPATIONS DURANT L'EXERCICE

La liste des filiales et participations figure en Annexe des comptes. Aucune prise de participation n'est intervenue cette année si ce n'est le renforcement de notre participation dans notre filiale Prismaflex UK (mise en jeu d'une clause de earn-out pour 10% et rachat de 10% sur l'exercice).

LA SOCIETE PRISMAFLEX HKG Ltd été créée le 13/11/2014, la société Prismaflex International en détient 34%. Son objet est de détenir directement 100% de la société de Production de LEDs Prisma China Opto (ShenZhen) Limited (WFOE). Cette dernière a été incorporée en Juin 2015. Compte tenu des pertes réalisées les deux derniers exercices, une recapitalisation est en cours et devrait intervenir durant l'été. En fonction des négociations le poids relatif de PRISMAFLEX International dans cette filiale pourrait augmenter sans dépasser les 49%.

Après consultation des autorités de marché, la Société a donné mandat à un PSI (ODDO) pour procéder à la cession des 59.000 actions auto-détenues acquises avant le 31 décembre 2013 et qui représentent au total 4,96% du capital actuel, à des conditions de prix supérieurs aux prix d'achat afin de financer cette augmentation de capital. Ces cessions sont intervenues entre mai et juin 2017 et ont fait l'objet d'un communiqué.

I.10 – DECOMPOSITION DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6, alinéa 1 et D. 441-4 du Code du Commerce, je vous précise qu'au vu du Bilan au 31 mars 2017, les dettes envers les fournisseurs représentent 5 466 556 €. La société PRISMAFLEX INTERNATIONAL n'a pas conclu d'accord avec ses fournisseurs concernant les délais de paiements.

La décomposition du solde des dettes de la société à l'égard des fournisseurs à la clôture de l'exercice est la suivante : Les dettes échues sont pour la plupart des échéances à fin mars 2017.

	Exercice clos 31.03.2017	Exercice clos 31.03.2016
Dettes fournisseurs inscrites au bilan	5 466 556 €	6 680 423 €
Dettes échues	1 857 869 €	2 363 893 €
Dettes à échoir total	3 638 687 €	4 316 530 €
dont : inférieur à 30 jours	1 896 854 €	2 218 400 €
inférieur à 60 jours	1 634 055 €	1 941 646 €
inférieur à 90 jours	0 €	37 713 €
supérieur à 90 jours	107 778 €	118 771 €

I.11 – MONTANT DES DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code pour un montant de 27 164 € contre 36 031 € l'exercice précédent (amortissement excédentaire & TVTS).

I.12 – FRAIS GENERAUX

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé n'ont pris en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39.5 du même code.

I.13 – DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été versé durant les trois derniers exercices.

II - GESTION DES RISQUES

La société est cotée depuis le 12 décembre 2014 sur Alternext PARIS (la société était auparavant cotée au compartiment C de NYSE Euronext Paris).

Comme l'année précédente, elle n'est plus tenue, depuis cette date, de publier pour elle et ses filiales un rapport en matières sociale et environnementale.

Toutefois, la société a décidé, dans le rapport du Conseil d'administration, de fournir une information enrichie, en matières sociale et environnementale, sur la principale société de production située en France qui représente 51% des ventes externes et 50% des effectifs du groupe.

II.1 Informations sociales

Le nombre de collaborateurs de la société Prismaflex International au 31/03/17 est de 152 personnes (dont 4 congés parentaux à temps partiel) contre 160 au titre de l'exercice précédent.

- Femmes : 35% - moyenne d'âge : 42 ans
- Hommes : 65% - moyenne d'âge : 41 ans

Sur l'exercice écoulé, la société a procédé à 14 embauches en CDD, 2 embauches en CDI, 27 personnes ont quitté l'entreprise dont 7 fin de CDD, 3 départs en retraite, 5 démissions.

Le temps partiel est favorisé et représente plus de 12% de l'effectif. La société emploie 7 travailleurs handicapés contre 7 au titre de l'exercice précédent.

Afin de pallier les pics d'activité, la société a recours également au travail temporaire et à la sous-traitance. Compte tenu du repli de l'activité, l'intérim représente une charge (en production) de 1 400 K€ contre 1 116 K€ lors de l'exercice précédent.

Le recours aux heures supplémentaires est dû à un surcroît temporaire de l'activité, il est dans ce cas, principalement fait appel au volontariat. Les heures sont soit récupérées, soit payées.

Le montant de la sous-traitance de production hors installation s'élève à 728 K€ contre 961K€ au titre de l'exercice précédent. Le recours à la sous-traitance est principalement lié à l'activité de confection, d'assemblage de toiles pour les activités décoration et impression.

La société s'assure que les sous-traitants, les agences de travail temporaire et l'ensemble de ses filiales respectent la réglementation en vigueur et notamment les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

- ANALYSE DES DIFFICULTES EVENTUELLES DE RECRUTEMENT : des difficultés de recrutement sur certains profils et en raison de la situation géographique de l'entreprise, à l'extérieur de Lyon, sont rencontrées.
- ANALYSE DES LICENCIEMENTS: au cours de l'exercice, la société a engagé une réflexion en vue de réduire les charges d'exploitation et en vue d'adapter la capacité de production avec le niveau de charges réel. Cette réflexion a abouti à un nouvel organigramme. Un plan d'économie a été mis en place avec une réduction de certaines équipes pour les mettre en cohérence avec le niveau de charge et la suppression de certaines fonctions qui n'apparaissent plus indispensables dans le contexte. Certaines mesures ont été prises dans le cadre d'un plan social démarré en octobre 2016 et qui a concerné 5 personnes en France.
- ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL, DUREE DE CELUI-CI POUR LES TEMPS PLEIN ET LES SALARIES A TEMPS PARTIEL : l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail régit les différentes catégories de personnel en fonction de leur statut :
 - horaires hebdomadaires du personnel non cadre : 35h, 37h50 avec 14,5 jours RTT/an ou 39H avec 23 jours RTT
 - le personnel cadre, au forfait annuel de 216 jours bénéficie de 10 ou 13 jours de RTT par an, les cadres dirigeants n'étant pas concernés par la réduction du temps de travail.
 - le temps partiel résulte pour la totalité des cas, d'un choix du salarié.
- L'ABSENTEISME ET SES MOTIFS : Le nombre de jours d'absence est légère hausse par rapport à l'exercice précédent. Les absences sont principalement liées à des arrêts maladie notamment de longue durée, ainsi qu'à des congés de maternité / paternité.
- LES REMUNERATIONS ET LEUR EVOLUTION : Les rémunérations sont revues chaque année dans un dispositif d'augmentation lié à la performance individuelle. La société demeure très attentive à ce que le principe d'égalité de rémunération entre hommes et femmes soit bien traduit dans les faits et soit bien une réalité, en offrant une chance égale en matière d'emploi et de rémunération, dans le respect des lois, aux personnes possédant les qualifications requises, sans considération d'origine, de religion, de nationalité, d'appartenance syndicale ou politique, d'âge ou de handicap.
La société a signé un accord d'intéressement qui couvre les exercices 2016 à 2019.
- LES RELATIONS PROFESSIONNELLES ET LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS :
La société est dotée d'une délégation unique (DP/CE), d'un CHSCT et d'un délégué syndical. Les relations sociales au sein de la société sont fondées sur le respect et le dialogue. Signe d'un dialogue soutenu et constructif avec les organisations syndicales, des réunions de négociation ont eu lieu chaque année au sein de la société afin de favoriser un climat social de qualité, propice à l'efficacité individuelle, collective et au développement de l'entreprise.
- LES CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE :
 - La santé et la sécurité des collaborateurs sont des sujets prioritaires. Les actions qui permettent de garantir le respect des obligations réglementaires en la matière sont conduites et suivies par site. Tous les salariés et les nouveaux arrivants reçoivent une information sur la formation à la sécurité.

- La politique de prévention des risques professionnels vise à sensibiliser chacun des acteurs concernés. Le nombre d'accidents du travail est stable par rapport à l'exercice précédent.
- Les formations liées à la sécurité, à l'hygiène concernent les différentes catégories de personnel. Dans le cadre de la prévention incendie, des formations accessibles aux collaborateurs des 3 sites au maniement des extincteurs, ont été organisées et des exercices d'évacuation sont réalisés conformément à la réglementation en vigueur pour l'ensemble du personnel.
- LA FORMATION :
 - La formation vise à développer les compétences techniques, relationnelles et managériales requises dans l'exercice des responsabilités confiées et à préparer les collaborateurs à de nouvelles prises de fonction.
 - Depuis plusieurs années, la société investit dans la formation de ses collaborateurs et, chaque année, va au-delà de son obligation légale. L'effort de formation n'intègre pas les formations « métier » dispensées directement sur le poste de travail. En 2016, le nombre total d'heures consacrées à la formation s'élève à 1579.
- LES ŒUVRES SOCIALES AINSI QUE LA MANIÈRE DONT LA SOCIÉTÉ PREND EN COMPTE L'IMPACT TERRITORIAL DE SES ACTIVITÉS :

A fin décembre 2016, le taux de travailleurs handicapés est de 6,51% contre 6,46% l'année précédente. La société satisfait totalement à son obligation d'emploi de travailleurs handicapés. La société assure un suivi des collaborateurs handicapés par des mesures de prévention avec analyse de postes. La société fait régulièrement appel à des Entreprises Adaptées ou des Services d'Aides par le Travail pour l'entretien de ses espaces extérieurs et parfois pour de la sous-traitance.

II.2 Informations environnementales

Prismaflex International est engagé en faveur de l'Environnement sur ces activités d'impression numérique et panneaux digitaux. Ainsi, notamment les sites de Crawley (UK) et de La Boury (France) sont certifiés ISO14001, depuis respectivement 2008 et 2011.

Prismaflex International continue à axer ses efforts sur :

- Le respect de la réglementation en vigueur sur l'environnement ainsi que toutes autres exigences environnementales souscrites par Prismaflex (exigences clients par exemple) ;
- La réduction des dégagements de Composés Organiques Volatils (COV) dans l'air ;
- La maîtrise de la gestion des énergies et des déchets ;
- La prévention des pollutions et la maîtrise des risques ;
- La réduction des émissions d'ondes électromagnétiques de nos panneaux LEDS.

II.2.1 Politique générale en matière environnementale :

« — l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement »

Un responsable Environnement est chargé de gérer le système de management environnemental mis en place en France.

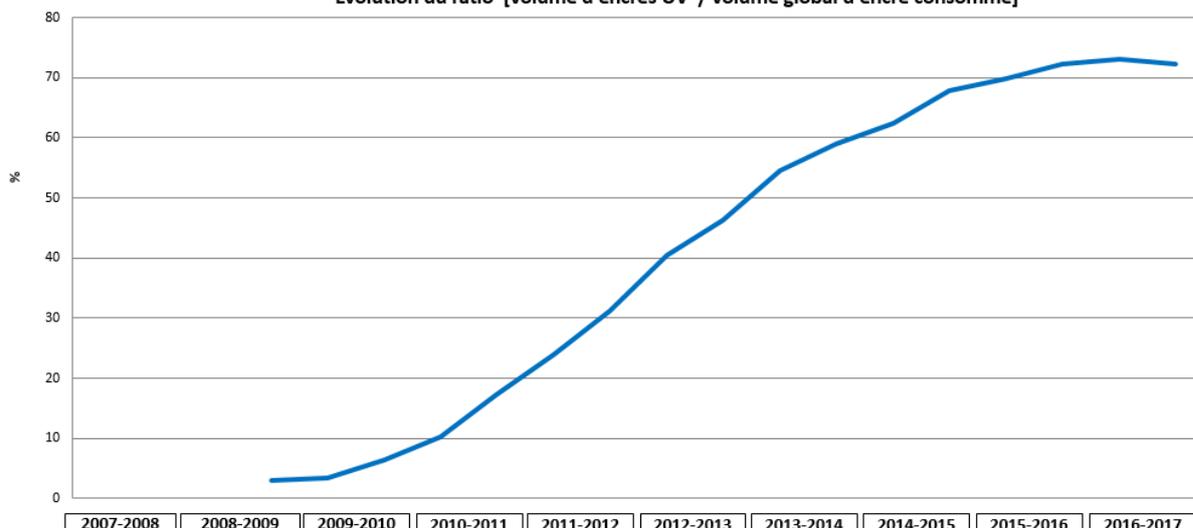
« — les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement »

Une sensibilisation à la certification ISO14001 est réalisée tous les ans. Depuis la mise en place du système de management environnemental en France en 2011, 181 personnes sur les 3 sites français ont reçu une sensibilisation en matière d'Environnement.

« — Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions »

Sur le site français d'impression numérique, les machines d'impression à encre UV émettent peu de COV (Composés Organiques Volatils), comparativement aux imprimantes solvant. L'introduction des machines à encre UV dans nos ateliers permet de limiter l'impact environnemental de notre activité sur l'air. Sur l'exercice 2016-2017, la consommation d'encre UV a atteint 72% du volume global d'encre consommé, ce qui est comparable à l'exercice précédent.

Site de La Boury
Evolution du ratio [volume d'encre UV / volume global d'encre consommé]



De plus, afin de mieux connaître les impacts de ses produits sur l'Environnement, Prismaflex International réalise des Analyses de Cycle de Vie (ACV) sur ces supports imprimés. En 2014, les ACV de 4 supports imprimés ont été réalisés à l'aide du logiciel de calcul d'impacts environnementaux acquis par Prismaflex International.

II.2.2 Pollution et gestion des déchets :

« — les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement »

- **GESTION DE L'AIR :** Pour limiter les rejets dans l'air, Prismaflex International migre progressivement son parc machines français vers l'impression UV et l'impression sublimation. Le site de la Boury étant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à Déclaration, des mesures de rejets de COV dans l'atmosphère sont réalisées périodiquement. Les dernières mesures en novembre 2016 ont confirmé la conformité de l'installation.
- **GESTION DE L'EAU :** Les process utilisés pour l'impression numérique et la fabrication de panneaux publicitaire ne consomment pas d'eau.
- **GESTION DES SOLS :** Les produits chimiques sont stockés sur bacs de rétention ou dans des armoires équipées de bacs de rétention. Dans les ateliers, des produits absorbants sont mis à disposition des salariés, en cas de déversement accidentel.
- **NUISANCE SONORES :** Malgré notre conformité en émission des nuisances sonores (dB), nous sommes hors des Tolérances en émergences. Des silencieux sont en cours d'installation.

« — les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets »

L'enlèvement des déchets industriels banals et des déchets dangereux sont réalisés par des prestataires agréés, conformément à la réglementation française.

Sur le site d'impression numérique, les filières de revalorisation des chutes de matières plastiques restent toutefois difficiles à trouver.

« — la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité »

L'implantation des sites de production français étant en milieu rural, un effort particulier a été mené pour réaménager l'extérieur des sites et limiter l'impact visuel de sites industriels, sur la commune de Haute-Rivoire.

Travaux spécifiques sur les panneaux leds

Cette année nous avons concentré nos efforts sur la réduction des émissions d'ondes électromagnétiques de nos panneaux LEDS.

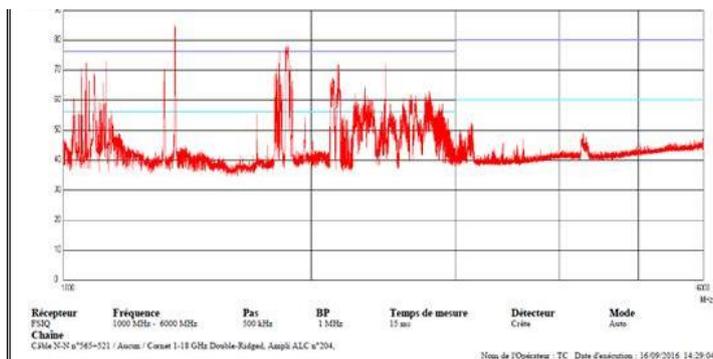
Prismaflex, conformément aux pratiques chez les principaux fabricants de panneaux LEDS, respectait la directive de compatibilité électromagnétique CE au niveau d'un « cabinet » (sous ensemble d'environ 25 modules LEDs), selon les critères de la classe A.

Afin de se démarquer et d'aller au-delà des pratiques usuelles, les nouveaux panneaux ont été conçus selon des critères plus exigeants pour ce qui est de la compatibilité électromagnétique. Les nouveaux cabinets répondent désormais aux critères de la classe B, beaucoup plus exigeants que ceux de la classe A.

Prismaflex a obtenu la certification selon la classe A à l'échelle d'un panneau complet double face (9m² par face), soit l'équivalent de 2x 4 cabinets, c'est-à-dire 2x 100 modules LEDs.

Exemple Mesures d'investigations CEM sur panneau P6

Mesures d'émission rayonnée en champ libre



II.2.3 Utilisation durable des ressources :

« — la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales »

En France, les process d'impression et de fabrication de panneaux publicitaires n'utilisent pas d'eau. La consommation des sites se limite à des rejets domestiques.

« — la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation »

Afin de réduire la consommation de matières premières, un suivi informatisé des rebuts de production a été mis en place sur le site français de la Boury.

« — la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables »

Le site français de La Boury représente 75% de la consommation électrique des sites français. L'acquisition de nouvelles machines d'impression a permis de réduire le coût énergétique pour imprimer 1m². Sur l'exercice 2016-2017, la consommation électrique a été de 0,57 KWH pour produire 1m².

En 8 ans, la consommation moyenne pour produire 1m² a été réduite de 21%.

« — L'utilisation des sols »

Les ateliers de production français sont construits sur des dalles bétons et entourés de zones enrobées.

II.2.4 Changement climatique :

« — les rejets de gaz à effet de serre »

L'étanchéité des climatiseurs des sites français est vérifiée périodiquement, conformément à la réglementation française.

II.3 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

II.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :

« — en matière d'emploi et de développement régional »

En France, la société Prismaflex est localisée en territoire rural. Elle entretient des relations régulières avec les acteurs publics et privés locaux (communauté de communes, Simoly, mairies, entreprises régionales...)... En matière de formation, recrutement ou recherche d'emploi, la société a développé des relations suivies avec les acteurs locaux en matière d'intérim, de formation professionnelle et/ou scolaire.

Elle joue un rôle important notamment en matière d'accueil de stagiaires (découverte pour les 3èmes, collégiens ou lycéens et stages professionnels). Sur 2016, le nombre de stagiaires a été de 15 environ.

« — sur les populations riveraines ou locales »

43% des salariés de l'entreprise habitent dans le canton de Saint Laurent de Chamousset :

Elle participe aux manifestations suivantes :

- Forum de l'Emploi avec POLE EMPLOI ;
- Forum « Emploi » des universités ;

II.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement,....

« — les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations »

Des demandeurs d'emploi ont été intégrés en stage « EMT » (Evaluation en Milieu de Travail) par le biais d'associations d'accompagnement socio-professionnel ;

La société assure des relations récurrentes avec certains établissements d'enseignement locaux et a une politique dynamique d'accueil de stagiaires (stages écoles, CDD vacances et stages d'observation).

CAT de Meys : Depuis plus de 10 ans, la société Prismaflex International entretient une relation de soutien et d'aide à l'insertion des personnes handicapées par l'intermédiaire de son partenariat avec le CAT de la commune de Meys, situé à une dizaine de kilomètres. Ce partenariat traite d'opérations de sous-traitance, mais aussi de tâches d'entretien tels les espaces verts.

« — les actions de partenariat ou de mécénat »

PARTENARIATS SPORTIFS



Prismaflex International a renouvelé son contrat de partenariat avec le club de l'ASVEL pour toute la saison de basket 2016-2017. Elle fournit des éléments de communication (impression) en échange de places VIP pour assister aux matchs de la saison 2016-2017. Environ 60 clients ou prospects ont pu ainsi bénéficier de ce partenariat.



Prismaflex International, implanté sur le canton de St Laurent de Chamousset, participe à la vie locale en mettant à disposition ses panneaux LED pour l'animation et la diffusion des annonces lors d'évènements locaux, comme pour le rassemblement des St Laurent de France en Juillet 2016.

Les délégations des maires et conseillers de la France entière sont également reçues à ces occasions pour des visites de l'outil industriel de Prismaflex.

II.3.3 Sous-traitance et fournisseurs :

« — la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux »

Les sites de Crawley (UK) et La Boury (France) sont certifiés ISO 14001. La société tend à décliner les enjeux environnementaux dans sa stratégie et politique d'achat.

Une recherche de sous-traitants est presque toujours réalisée localement et plus particulièrement dans le canton pour répondre au double enjeu du maintien de l'emploi régional et de la diminution d'émissions de CO2 inhérents au transport routier.

« — L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale »

Prismaflex International continue son programme d'audits de type « Social et Environnemental » auprès de certains fournisseurs significatifs, hors d'Europe.

L'objectif est notamment de vérifier que les réglementations sont appliquées tant sur la gestion des risques environnementaux que sur les conditions de travail chez ces fournisseurs et notamment le travail des enfants.

II.3.4 Loyauté des pratiques :

« — les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs »

L'ensemble des produits de Prismaflex International sont conformes aux réglementations françaises et européennes, tant sur la composition chimique que sur les conditions d'utilisation. Nous réalisons une veille documentaire, ainsi que des tests en laboratoire pour garantir la conformité de nos produits aux réglementations en vigueur.

II.4. Risques liés à l'environnement concurrentiel

Par son activité et par son développement, le Groupe est exposé aux risques de marchés. L'entreprise essaye de se prémunir contre les risques de marchés par une politique de gestion adaptée et, le cas échéant, par des opérations de couverture. Cependant, le Groupe peut être exposé aux risques de marchés sur des positions résiduelles ou non adaptées aux opérations de couverture.

II.4.1 Risques liés au prix de matières premières et à l'énergie

Le risque lié au prix des matières premières et de l'énergie (les produits chimiques ainsi que les coûts de transports supportés par le Groupe sont en effet étroitement liés au cours du pétrole) est l'un des facteurs de risques affectant le Groupe surtout sur ses activités Impression et décoration intérieure.

Il en va de même pour les matières participant à la fabrication de l'activité « Hardware » et notamment l'évolution du prix de l'acier, de l'aluminium et des composants liés à l'activité LED.

Sur le plan commercial, les contrats de vente ne comportent généralement pas de clause de révision de prix, le prix étant déterminé à la signature du bon de commande et ou parfois du contrat. Certains contrats longs terme intègrent cependant une clause de variation spécifique en cas de variation à la hausse ou à la baisse des dites matières premières.

En termes de gestion du risque de fluctuation des coûts de matières, s'agissant pour la plupart d'entre elles de produits transformés et ou de contrats spots, la Société ne peut mettre en place de politique de couverture. Une part significative de ses achats est réalisée aujourd'hui en Asie. La société s'attache par de nombreuses mesures opérationnelles à limiter et prévenir l'impact des variations de prix sur son résultat. Ces mesures portent à la fois sur l'effort commercial afin de négocier de possibles révisions de prix, la recherche permanente de sources d'approvisionnements alternatives et/ou de contrats annuels fixes ainsi que la poursuite d'une politique d'innovation forte pour améliorer le rapport qualité – prix des produits commercialisés. En ce qui concerne l'activité LED elle est dépendante de la capacité de sa filiale chinoise à négocier les prix sur son marché local et est corrélé à l'évolution du dollar américain.

II.4.2 Risques liés à l'environnement concurrentiel

La position concurrentielle du groupe est très variable selon l'activité et même le type de produit.

Le Groupe estime disposer d'un positionnement reconnu en matière d'innovation et de savoir-faire sur ses différents métiers. Il est cependant confronté à une concurrence se traduisant principalement par une pression plus ou moins forte sur les prix sur l'ensemble de ses activités (variable selon les pays). L'arrivée de nouveaux acteurs dont certains pourraient disposer de moyens financiers plus importants, de nouveaux produits ou de nouvelles technologies développés par ses concurrents pourraient également affecter la position concurrentielle du Groupe. Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de maintenir ses niveaux de marge face à la concurrence, notamment si de nouveaux entrants pénétraient un ou plusieurs de ses marchés ou si la concurrence notamment chinoise s'intensifiait pour toute autre raison. Ces pressions concurrentielles pourraient entraîner une réduction de la demande des produits du Groupe ou contraindre le Groupe à diminuer ses prix de vente ou encore le contraindre à certains investissements supplémentaires. Ces éléments pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Le Groupe estime que le maintien d'une politique de recherche et développement active constitue le meilleur moyen de préserver son positionnement concurrentiel.

II.4.3 Risques liés aux évolutions technologiques

Le marché de l'affichage, sur lequel le Groupe intervient, est en forte évolution notamment avec l'arrivée des panneaux digitaux. Il connaît une évolution technologique rapide et constante et peut voir apparaître de nouveaux produits plus performants ou moins chers. Le groupe procède à une veille technologique permanente au travers de salons, de revues professionnelles et contacts clients dans les pays où elle est présente. L'activité LED est marquée par la forte présence d'acteurs Chinois souvent cotés sur la bourse de Shenzhen.

Le marché de l'impression est un marché concurrencé, atomisé et très sensible au prix.

Bien que le Groupe considère que le risque d'une technologie nouvelle soit limité, si celui-ci ne parvenait pas à suivre le rythme des évolutions technologiques, notamment sur l'activité LED ou ne parvenait à anticiper les évolutions de marché et/ou à développer des produits nouveaux et/ou à les introduire à temps sur le marché, son offre commerciale pourrait être moins attractive, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe. Il en va de même pour ses fournisseurs clefs.

II.4.4 Risques liés à l'environnement économique dans lequel évolue la société

Dans un contexte économique incertain en France ainsi que dans certains pays où le Groupe commercialise ses produits (par le biais d'une filiale ou au travers de ses efforts commerciaux), Prismaflex pourrait être confronté à la détérioration de la situation financière ou une difficulté accrue de financement des prospects, clients et fournisseurs (exemple de la Russie, de la Chine, Brexit en Angleterre...). La diversité de ses marchés et des pays dans lesquels elle travaille crée une protection qui limite partiellement la dépendance à la situation économique d'un pays ou d'un marché même si ponctuellement, le Groupe pourrait être confronté aux difficultés financières de certains de ses clients et / ou fournisseurs stratégiques.

En outre, cet environnement économique et le lien avec le marché de la communication pourrait exercer une pression accrue sur les prix, ce qui impacterait négativement le chiffre d'affaires, la performance financière et la position concurrentielle du Groupe.

Afin de limiter l'impact de la conjoncture économique sur ses activités la société essaye de disposer d'une offre globale, économique et modulaire.

II.5 Risques de marché

II.5.1 Risques liés à l'activité et politique financière

RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT :

Le Groupe génère des flux opérationnels qui doivent lui permettre de financer l'essentiel de ses besoins opérationnels. La baisse des résultats ces dernières années et la mutation opérée sur des nouveaux produits (produits digitaux) pas encore rentables, crée une incertitude plus forte sur la capacité de l'entreprise à faire face à ses obligations.

Les opérations d'investissements sont majoritairement financées soit par crédit-bail, soit par emprunt dans des cas particuliers. Le Groupe peut être amené à autofinancer certains investissements comme les coûts de R&D ou certains aménagements industriels ou petits matériels plus difficilement finançables.

L'activité du Groupe peut être cyclique en fonction des fluctuations rapides de son marché. Dans ce contexte, et afin de se prémunir contre les risques de variation de son Besoin en Fonds de Roulement, le Groupe dispose des lignes de trésorerie au 31 mars 2017 adossées aux postes clients principalement en France et Espagne. La politique du Groupe est de disposer de lignes de trésorerie permettant de gérer ses besoins prévisionnels. L'environnement économique actuel, marqué par une crise économique mondiale qui touche très fortement les organismes bancaires, une activité en pleine évolution, rendent plus incertains l'accès au financement notamment pour le financement de la R&D et du BFR.

Des négociations bilatérales interviennent avec les différentes banques en fonction de l'évolution de l'activité et des besoins.

La baisse d'activité « Hardware » rend nécessaire une adaptation de notre structure de coûts au niveau des ventes et l'accès à des financements, ce qui a pu être mis en place à la fin de l'exercice.

Au 31 mars 2017, les dettes financières du Groupe, diminuées de la trésorerie disponible, s'élèvent à 8,75 M€ dont :

- 4,40 M€ de crédits moyen terme en France souscrits soit auprès de banques françaises, soit auprès de BPI.
- 1,02 M€ sont liés à des prêts moyens termes en Espagne et Angleterre (Urbanstorm),
- 3,46 M€ sont des dettes de Crédit-Bail,
- 0,12 M€ de trésorerie nette positive (2,09 M€ de concours bancaires courants et 2,8 M€ de trésorerie active)

Aucun de ces prêts n'est assorti de clause de « covenant ».

Le Groupe rencontre régulièrement ses principales banques. Elle dispose également de concours bancaires notamment en Espagne et Suède, adaptés au niveau d'activités de ces filiales.

RISQUE DE TAUX D'INTERET :

Les principaux emprunts du Groupe sont principalement à taux variables. Les crédits-baux contractés sont à taux fixe. Les concours bancaires utilisés sont à taux variable. Le niveau actuel des taux est favorable. La société n'a plus mis d'instruments particuliers pour couvrir ces taux.

II.5.2 Risques de change

De par sa forte présence internationale et des flux d'approvisionnements entre les filiales, le Groupe est exposé aux risques de change. Au 31 mars 2017, le chiffre d'affaires réalisé en euros représente 69% des ventes externes du Groupe (stable par rapport à N-1).

Afin de se prémunir des effets des fluctuations des devises, le Groupe procède au cas par cas à des opérations de couverture de change à terme sur les flux opérationnels. Ces opérations sont réalisées soit dans les filiales, soit

par la direction financière du Groupe en fonction des anticipations de marché et des coûts des produits proposés. Les opérations portent essentiellement sur l'USD et augmentent avec l'augmentation du poids relatif de l'activité LED.

Les prêts et emprunts intra-groupe ne sont généralement pas couverts, soit à cause de couvertures trop onéreuses ou non disponibles soit parce que ces prêts ou emprunt peuvent être destinés à s'apparenter à des opérations de capitalisation futures.

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe étant l'euro, les comptes du Groupe peuvent être impactés par l'effet de la conversion des comptes de filiales produits en devise locale. Cela concerne essentiellement cette année la Suède, l'Afrique du sud, et le Canada.

Le Groupe considère que ses résultats et sa situation financière peuvent être affectés par une variation des cours des devises contre euros. Les fluctuations actuelles des devises comme la SEK, le ZAR, l'USD ou le GBP ont eu une incidence sur les comptes de la société en fonction de leur variation contre l'euro.

II.5.3 Risque de crédit

Le Groupe essaye d'entretenir des relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Sa politique est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit pour tout montant supérieur à 10 K€ (filiale principale Française). Elle favorise une politique similaire dans ses autres filiales mais reste limitée par le personnel administratif et les choix de certains de ses dirigeants.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables peut être identifiée. Via la société Française (51% des ventes), pour les transactions libellées dans une monnaie fonctionnelle différente de celle de l'entité opérationnelle concernée, le Groupe ne propose pas de paiement à crédit sans avoir obtenu l'approbation spécifique du responsable crédit. Toutefois, une augmentation des défauts de paiement a été constatée sur les entreprises (PME, TPE) ainsi qu'un allongement du crédit inter-entreprises notamment en Espagne et en Angleterre.

L'exposition lié à certains clients significatifs (activité LED, appels d'offre activité Hardware) est une caractéristique de l'activité.

II.6 Risques liés à l'activité

II.6.1 Risque liés à la qualité des produits

Dans l'éventualité où les produits du Groupe ne répondraient pas aux exigences de ses clients de manière répétée, sa réputation et le volume de ses ventes pourraient en être altérés. Le Groupe est amené à prendre en charge au cas le cas, dans le cadre de ses délais de garantie certaines réparations. Le démarrage de son activité LED a augmenté son besoin de prise en charge de garantie. Il essaye de livrer des produits de qualité. Cependant, le Groupe ne peut pas garantir que ses clients ne seront pas confrontés à des problèmes de qualité ou de fiabilité liés à ses produits d'une importance telle qu'ils pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats, la réputation, l'activité, la situation financière et les perspectives du Groupe. Le Groupe ne peut pas non plus exclure qu'en cas de mise en œuvre de la garantie pour défectuosité des produits commercialisés, la responsabilité civile ou contractuelle des sociétés en cause ne soit engagée, ce qui pourrait par ailleurs entraîner des conséquences financières défavorables sur les résultats, la réputation, l'activité, la situation financière et les perspectives et notamment pour les activités nouvelles et technologiques.

Afin de limiter l'impact de ce risque sur ses activités la Société essaye d'intervenir rapidement, de remplacer les produits défectueux et de limiter la portée de ses garanties (mais cela n'est pas toujours possible).

II.6.2 Risque liés à la gestion du BFR et sa saisonnalité

Certaines activités du Groupe, comme l'activité « Hardware » sont soumises à une saisonnalité qui peut dépendre des décisions d'investissement prises annuellement par ses clients et ou des décisions de stockage ou déstockage. Il résulte pour le Groupe des contraintes organisationnelles portant à la fois sur la gestion des stocks, la planification de la production, les livraisons, mais également sur la disponibilité des ressources humaines, afin de gérer au mieux les périodes de pic ainsi que les contraintes financières liées à un Besoin en Fonds de Roulement plus ou moins marqué selon ces décisions.

Le Groupe s'attache donc à mettre en œuvre diverses mesures afin, d'une part, de gérer au mieux ces fluctuations et, d'autre part, de les atténuer. Sur l'activité impression cela impose une surcapacité pour faire face à des demandes de plus en plus courtes.

Par ailleurs le Groupe, en fonction des pays où il commercialise, peut devoir faire face à des contraintes de BFR variables.

II.6.3 Risque liés à la dépréciation des stocks

Des provisions éventuelles sont constituées. L'activité « Hardware », par la garantie qu'elle propose aux clients, requiert une disposition de nombreuses pièces détachées.

L'obsolescence sur les produits analogiques étant relativement faible, sauf sur les nouveaux produits technologiques, cette activité requiert un niveau de stock élevé que le Groupe essaye cependant d'optimiser.

L'obsolescence rapide des produits Leds est un des paramètres de cette activité. A ce jour le groupe a été peu impacté.

Le Groupe est peu exposé au risque de

- péremption (encres principalement), mais davantage par le non-écoulement qui résulterait par exemple de produits ou de coloris qui ne correspondraient pas ou plus aux besoins du marché,
- obsolescence technique et technologique des produits électroniques utilisés dans la fabrication de ses panneaux.

II.6.4 Risque liés à la réglementation et son évolution

Le Groupe est soumis à un environnement réglementaire contraignant notamment dans le domaine de l'environnement et de la sécurité et plus particulièrement pour ce qui a trait à la sécurité industrielle, à la manipulation, au transport, au stockage de produits et substances, à l'élimination ou encore à l'exposition à ces dernières ainsi qu'à la remise en état de sites industriels. Le Groupe est également soumis à des exigences contraignantes en matière de sécurité, notamment concernant les normes anti-incendie appliquées aux produits du Groupe.

III - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

III.1 – Principes de gouvernance

Avec son transfert sur ALTERNEXT depuis le 12 décembre 2014, la référence à un quelconque code de gouvernement d'entreprise n'est plus applicable à la Société. Toutefois elle s'efforce d'appliquer les principes de bonne gouvernance des sociétés en se référant au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF tel que révisé le 24 novembre 2016 et précisé par son guide d'application du 21 décembre 2016.

III.2 – Principes de rémunération - avantages

Les mandataires sociaux, dirigeants ou non, sont rémunérés par décision des organes sociaux compétents.

Les administrateurs ne bénéficient pas d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'avantages à long terme spécifiques s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Il n'existe pas de critère de calcul ou de circonstance en vertu desquelles les parties variables des rémunérations ci-dessous mentionnées ont été fixées.

Depuis le passage de la société sur ALTERNEXT, il n'existe plus de comité des nominations et rémunérations.

III.3 – Nomination d'administrateurs et modifications statutaires

III.3.1. Nomination d'administrateurs

Au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2016 et clos le 31 mars 2017, la composition du Conseil d'administration n'a pas évolué.

III.3.2. Modifications statutaires

Au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2016 et clos le 31 mars 2017, les statuts n'ont pas été modifiés.

Ils ont été modifiés, le 18 avril 2017, comme la loi l'autorise, lors de la première séance du Conseil d'administration post clôture de l'exercice au cours duquel les stock-options ont été levées, suite à l'exercice des stock-options intervenu en janvier 2017.

Le capital social est ainsi passé de 2 374 758 € à 2 392 526€.

Il est précisé que le descriptif de l'activité de l'établissement principal de la société mentionné sur l'extrait K bis a été actualisé sans qu'il y ait eu lieu à une modification des statuts.

L'activité mentionnée sur l'extrait K bis est désormais la suivante : « La fabrication et la commercialisation, dans tout pays et par quelque moyen que ce soit, de tout produit et notamment de panneaux LED relevant des secteurs d'activité de la publicité extérieure ou intérieure, de la signalétique ou de la décoration ».

Afin de donner une portée plus large à cette actualisation de l'activité de la société, il est proposé de modifier l'objet social en conséquence et, corrélativement, l'article 3 des statuts de la société.

III.4 – Conseil d'administration

En application de l'article 19 des statuts, votre Conseil d'administration a notamment pour mission de :

- déterminer les orientations de l'activité de la société et veiller à leur mise en œuvre,
- procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns,
- statuer sur les conventions réglementées visées par l'article L. 225-40 du Code de Commerce,
- mettre en œuvre les délégations consenties par les assemblées générales. A cet égard, les délégations de l'assemblée générale, en vigueur à ce jour concernent :

ASSEMBLEE	DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL	EXPIRATION
28.09.2015 (11 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au conseil pour émettre des actions ou autres valeurs mobilières (maintien du droit préférentiel de souscription) – Plafond global : 1.500.000 €	28.11.2017
28.09.2015 (12 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au conseil pour émettre, par des offres au public, des actions ou autres valeurs mobilières (suppression du droit préférentiel de souscription) - Plafond global : 1.500.000 € en actions et 5.000.000 € en obligations ou autres valeurs	28.11.2017
28.09.2015 (13 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au conseil pour émettre, par placement privé, des actions ou autres valeurs mobilières - Plafond global : 1.500.000 €	28.11.2017
28.09.2015 (16 ^{ème} résolution)	Faculté d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	28.11.2017
28.09.2015 (14 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins de décider l'augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	28.11.2017
28.09.2015 (15 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social en faveur des salariés adhérents à un PEE (article L.225-129-6, alinéa 1 du Code de commerce)	28.11.2017
28.09.2015 (7 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour attribuer des actions gratuites	28.11.2018
28.09.2015 (8 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour consentir des options de souscription d'actions	28.11.2018

Au cours de l'exercice écoulé, aucune délégation de pouvoirs ou de compétence accordée au Conseil d'administration n'a été mise en œuvre lors de l'exercice clos le 31 mars 2017.

III.5 - Mandats – rémunérations perçues

III.5.1 – Mandataires sociaux dirigeants

III.5.1.1 - Mandats

PIERRE-HENRY BASSOULS – Président du Conseil d'administration – Directeur général de Prismaflex International

Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Société
Administrateur– « Business developer » (depuis le 06.06.2012)	Financière JPN Fixations
Presidente	Prismaflex Iberica
Director & CEO depuis le 24 Novembre 2016	Prismaflex UK
President	Prismaflex AB (Sweden)
Chairman	Prismaflex USA, INC
Director	Prismaflex HKG Limited
Gérant	Eurl Château des Vergers

JEAN-PHILIPPE DELMOTTE - Administrateur et Directeur général délégué de Prismaflex International

Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Société
Administrateur (depuis le 29.09.2009), Directeur Général (depuis le 04.01.2010), Président du CA (depuis le 05.06.12)	Financière JPN Fixations
Chairman (depuis juillet 2010)	Prismaflex Inc (Canada)
Director	Prismaflex RSA
Director depuis le 19 avril 2017	Prismaflex HKG Limited
Gérant	SCI Dalesi

III.5.1.2 – Rémunérations - présentation des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Même si ces informations ne sont plus obligatoires depuis le transfert de la société sur ALTERNEXT, dans un souci de transparence nous détaillons ci-après les éléments composant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la société.

Eléments de la rémunération	Monsieur Pierre-Henry BASSOULS Président du Conseil d'administration et Directeur général	Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE Directeur général délégué
Rémunération fixe brute annuelle	PRISMAFLEX : 107.174 FINANCIERE JPN FIXATIONS : 109.763 € (contrat de travail de « Business Developer ») PRISMAFLEX UK et PRISMAFLEX IBERICA : 80.391 € au total (avantages en nature inclus)	PRISMAFLEX : 25.464 € FINANCIERE JPN FIXATIONS : 173.736 € (Mandat de Président du CA et DG)
Rémunération variable annuelle brute	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Rémunération variable annuelle différée brute	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Rémunération variable pluriannuelle brute	PRISMAFLEX : Aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Rémunération exceptionnelle	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Options d'actions, actions de performance et tout autre élément de rémunération de long terme	<ul style="list-style-type: none"> • L'attribution des 1.225 actions gratuites en avril 2014, sous conditions de performances, est annulée puisque les conditions de performances n'ont pas été atteintes • L'attribution des 1.730 options de souscription d'actions en avril 2014, sous conditions de performances, est annulée puisque les conditions de performances n'ont pas été atteintes 	<ul style="list-style-type: none"> • L'attribution des 817 actions gratuites en avril 2014, sous conditions de performances, est annulée puisque les conditions de performances n'ont pas été atteintes • L'attribution des 1.154 options de souscription d'actions en avril 2014, sous conditions de performances, est annulée puisque les conditions de performances n'ont pas été atteintes
Indemnité diverses (non concurrence, cessation de fonction, prise de fonction...)	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Régime de retraite supplémentaire	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Jetons de présence	PRISMAFLEX : 7.600 € FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucun	PRISMAFLEX : 7 600 € (versement de 2 ans avril 2016 et mars 2017) FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucun
Avantages de toute nature	PRISMAFLEX : 2.659 € FINANCIERE JPN FIXATIONS : 2.659 € (contrat de travail)	PRISMAFLEX : 5.629 € FINANCIERE JPN FIXATIONS : 10.610 €

III.5.2 – Mandataires sociaux non dirigeants

FINANCIERE JPN FIXATIONS – ADMINISTRATEUR DE PRISMAFLEX INTERNATIONAL

La société FINANCIERE JPN FIXATIONS, nommée, administrateur le 19 avril 2011, n'a perçu, au titre de son mandat d'administrateur, aucun jeton de présence au titre de l'exercice écoulé.

Madame Natalie BASSOULS, a représenté la société FINANCIERE JPN FIXATIONS, en qualité de représentant permanent aux séances du Conseil d'administration de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL,

Madame Natalie BASSOULS est par ailleurs administratrice de FINANCIERE JPN FIXATIONS et titulaire d'un contrat de travail avec la société Prismaflex International depuis le 1^{er} août 2011.

WILFRID RAFFARD – ADMINISTRATEUR DE PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Monsieur Wilfrid RAFFARD, administrateur de la société depuis le 29 septembre 2008, a reçu 12.000 € de jetons de présence versés respectivement en avril 2016 et Mars 2017 pour chacun des exercices concernés au titre de son mandat d'administrateur. Durant l'exercice écoulé, il n'a perçu aucune rémunération, ni avantage en nature de la société ou des sociétés qu'elle contrôle.

Autres mandats et fonctions exercés	Société
Président Directeur Général	ComValue
Gérant	SCI Paul Raffard

Il n'a perçu aucune autre rémunération de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou des sociétés qu'elle contrôle. Il assure depuis plusieurs années, une mission d'assistance rémunérée auprès de notre société qui figure en conventions règlementées.

Il n'a été bénéficiaire d'aucune attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou d'une société dont la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

EMMANUEL GUZMAN - ADMINISTRATEUR DE PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Monsieur Emmanuel GUZMAN, administrateur de la société depuis le 2 mai 2014, a reçu 7.600 € de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur versés respectivement en avril 2016 et Mars 2017 pour chacun des exercices concernés. Durant l'exercice écoulé, il a perçu également sa rémunération et un avantage en nature au titre de son contrat de travail au sein de la société FINANCIERE JPN FIXATIONS.

Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par Monsieur Emmanuel GUZMAN	Société
Director	Prismaflex USA, INC
Administrateur	Prismaflex AB (Sweden)
Administrateur	Prismaflex Iberica
Director	Prismaflex RSA
Prismaflex HKG Limited jusqu'au 19 avril 2017	Director
Directeur Général	LGMH
Directeur Général	SAS Hôtel des Barolles
Mandat de directeur Général	SAS Imba

Les sociétés LGMH, SAS Hôtel des Barolles & Imba n'ont pas de rapport avec l'activité de Prismaflex International.

M. GUZMAN est bénéficiaire d'options de souscription d'actions qui sont exerçables depuis le 1^{er} octobre 2015 jusqu'au 30 septembre 2019.

M. GUZMAN est rentré chez Prismaflex International en tant que directeur Financier le 25 février 2008.

Son contrat et ses droits associés ont été transférés sur la société Financière JPN Fixations le 1^{er} octobre 2012.

Le contrat intègre :

- une clause de non concurrence d'une durée d'un an ; la société peut décider de son exercice ;
- une clause de rupture qui intègre une indemnité, selon certaines conditions, de 12 mois de salaires bruts.

Sa rémunération annuelle brute avantage en nature, salaire variable et jetons de présence inclus s'élève à 152 170 €. Elle intègre les 7 600€ de jetons de présence versés en avril 2016 et mars 2017.

IV - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

IV.1 - Actionnariat de la Société

Au 31 mars 2017, le capital et les droits de vote de la société se répartissent comme suit :

Actionnaires	Capital		Droits de vote ⁽³⁾	
	Nombre	%	Nombre	%
Financière JPN Fixations ⁽¹⁾	350.867	29,34%	701 734	38,79%%
CM-CIC Investissement SCR	170 382	14,24%	340 764	18,84%%
Benedetta Villa	62 816	5,25%	125 632	6,94%%
Fabrizia Villa	62 816	5,25%	125 632	6,94%%
Auto-contrôle	63 443	5,30%		
Autres actionnaires & Public ⁽²⁾	485 939	40,62%	515 537	28,49 %
Total	1 196 263	100,00 %	1 809 299	100,00 %

(1) Le capital de la société Financière JPN Fixations est détenu majoritairement par les trois fondateurs (Pierre-Henry BASSOULS, Natalie BASSOULS, Jean-Philippe DELMOTTE).

(2) A la connaissance de la société, aucun actionnaire autre que les personnes physiques ou morales visées dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 5 % du capital et des droits de vote.

(3) Le nombre et le pourcentage des droits de votes tiennent compte des droits de votes doubles institués en application de l'article 26 des statuts.

Aucun franchissement de seuils n'a été porté à la connaissance de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Par ailleurs, au 31 mars 2017, les titres donnant ou susceptibles de donner accès au capital social comprennent 8.661 options de souscription d'actions attribuées à des salariés de la société et du Groupe et exerçables entre le 01.10.2015 et le 30.09.2019.

8. 884 options de souscription d'actions ont été exercées par des salariés du groupe durant l'exercice

Les actions gratuites et options de souscription d'actions attribuées à 2 mandataires sociaux, sous conditions de performances ont été annulées.

Aucune stipulation statutaire n'a pour objet, au-delà de l'application de règles légales, de restreindre l'exercice des droits de vote ou le transfert d'actions.

PACTE D'ACTIONNAIRES

La société Financière JPN Fixations, Mesdemoiselles Benedetta VILLA et Fabrizia VILLA, Monsieur Pierre-Henry BASSOULS, Madame Natalie BASSOULS, Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE, ainsi qu'avec Messieurs Steven GALLOW, et Mikael GALLOW, qui détiennent ensemble, au 31 mars 2017, 510 911 actions PRISMAFLEX INTERNATIONAL, soit 43,03% du capital et 56,05% des droits de vote, sont liés par un pacte d'actionnaires.

Nous vous signalons, même si la communication du pacte d'actionnaires n'est pas applicable sur ALTERNEXT, que :

- Un pacte d'actionnaires a été enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 16 juin 2000 et l'avenant d'élargissement de ce pacte à Messieurs Steven GALLOW, Timothy QUINN et Mikael GALLOW a également été enregistré par l'AMF, le 21 novembre 2000 ;
- Cet engagement a pris fin le 2 mars 2004. L'action de concert n'a pas été dénoncée.

ACTIONNARIAT SALARIE

Compte tenu de la cotation de la société (marché ALTERNEXT), la participation des salariés au capital de l'entreprise ne peut être déterminée avec précision ; en tout état de cause, cette participation n'est pas significative.

A titre indicatif, il est précisé que :

- s'agissant des options de souscription d'actions résiduelles consenties le 30 septembre 2011 à des cadres salariés du groupe, la période d'exercice de ces 8.661 options de souscription d'actions, représentant environ 0,7% du capital de la société, a débuté le 1^{er} octobre 2015 pour se terminer le 30 septembre 2019 ;

IV.2 – Acquisition et cession d'actions propres

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce tel que modifié par l'Ordonnance n°2009-105 du 30 janvier 2009, nous précisons ci-après les informations afférentes aux programmes de rachat d'actions.

Période de référence : du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017		
	Nombre	Cours moyen
Actions achetées dans le cadre du contrat de liquidité	14.566	11,04 €
Actions vendues dans le cadre du contrat de liquidité	14.587	11,22 €
Montant des frais de négociation		N/A
Actions achetées hors contrat de liquidité (sous mandat de gestion ODDO)		
Actions vendues hors contrat de liquidité (sous mandat de gestion ODDO)	N/A	
Montant des frais de négociation		N/S

SOLDES	Nombre	Valeur (cours de clôture) 16,7€
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité	1.155	19.288,5 €
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice dans le cadre du mandat de gestion ODDO et à l'effet, dans la limite de 5% du capital social, de conserver ces actions et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (pratique visée par l'AMF)	62.288	1.040.209,60 €

Les opérations sur actions propres sont réalisées :

- dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF
- Le 11 mai 2017, après consultation des autorités de marché, un mandat de vente de 59.000 titres a été donné par la société à un PSI, la société ODDO & Cie, se terminant le 30 septembre 2017. L'ensemble des titres ont été cédés entre le 11 mai 2017 et le 31 juin 2017. Le cours moyen de cession s'établit à 19,985 euros par action représentant un montant total de 1 179 105 euros, soit 4,9% du capital. Le montant net de frais de la cession s'inscrit à 1 174 K€ et sera consacré au renforcement des fonds propres de notre JV Prismaflex HKG Ltd et de sa filiale PrismaChina Opto ShenZhen Technology Ltd.

L'assemblée générale mixte du 29 septembre 2016 a reconduit le programme de rachat d'actions qui expirera le 29 mars 2018.

L'ensemble de ces opérations sont détaillées sur notre site

<http://www.prismaflex.com/finance-fr/finance-fr.htm>

Il est précisé que depuis la loi WARSMAN du 22 mars 2012 ayant modifié l'article L. 225-209 du code de commerce, les sociétés cotées sur ALTERNEXT bénéficient désormais, en matière de programme de rachat d'actions, exactement du même régime que celui applicable aux sociétés cotées sur EURONEXT. La loi n° 2015-990, 6 août 2015 est venue aménager des règles d'acquisition et de conservation des actions gratuites.

IV.3 – Opérations réalisées par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches

Conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier et Règlement MAR n°596/2014 du 16 avril 2014 entré en vigueur le 3 juillet 2016, nous vous informons que la société a été avisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 des informations suivantes relatives à la réalisation par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches des opérations sur les titres PRISMAFLEX INTERNATIONAL entrant dans le champ d'application desdits articles.

- Au 31 mars 2017 Mr Pierre Henri Bassouls a cédé 12 950 titres de la société pour un montant de 110 195 € ;
- Aucune autre valeur supérieure à 20.000 € n'a été déclarée par d'autres dirigeants ou personnes assimilées.

IV.4 – Conventions réglementées

L'AMF, dans sa recommandation n°2012-05 (propositions n°23 et 33), propose de présenter dans le rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle :

- Les conventions réglementées conclues par une filiale concernant, directement ou indirectement, un gérant, un dirigeant et/ou administrateur de la société cotée ou un actionnaire détenant plus de 10% du capital de la société ;
- Les nouvelles conventions soumises à autorisation.

Cependant, en application de la position de l'AMF et du Code AFEP-MEDEF, et dans la mesure où le présent rapport est intégré au rapport annuel, publié sur le site internet de la société et transmis à l'AMF, qui contient le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, il a été considéré souhaitable de se référer directement au rapport des commissaires aux comptes.

IV.5 – Evènements post-clôture

Litige en cours : Depuis 2010, la société Prismaflex International fait l'objet d'une action en justice pour avoir imprimé, pour le compte d'un client, un planisphère dont les droits de reproductions sont contestés.

Le 29 juin 2017, un jugement exécutoire a été prononcé, défavorable à la société, condamnée à payer un montant de 626 K€. Prismaflex International a fait appel de ce jugement. Une partie du montant est provisionnée.

V - RESOLUTIONS PROPOSEES – EXPOSE DES MOTIFS

Après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, nous vous inviterons :

V.1 - Résolutions à caractère ordinaire

SOUS UNE PREMIERE RESOLUTION, à approuver les comptes sociaux de l'exercice écoulé qui viennent de vous être présentés ;

SOUS UNE DEUXIEME RESOLUTION, à approuver, de même, les comptes consolidés ;

SOUS UNE TROISIEME RESOLUTION, à approuver les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes ;

SOUS UNE QUATRIEME RESOLUTION, à affecter en compte report à nouveau la perte de l'exercice d'un montant de 953.522 €

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des 3 exercices précédents ;

SOUS UNE CINQUIEME RESOLUTION, à décider le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Philippe Delmotte pour une durée de six (6) années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2023 ;

SOUS UNE SIXIEME RESOLUTION à décider le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Emmanuel Guzman pour une durée de six (6) années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2023 ;

SOUS UNE SEPTIEME RESOLUTION, à autoriser, comme chaque année, votre Conseil d'administration à acheter en bourse ou autrement des actions de la société. En effet, nous vous invitons à autoriser, pour une durée de 18 mois, votre Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, à opérer dans les limites légales et réglementaires, en une ou plusieurs fois, en bourse ou autrement, en ce compris par blocs d'actions ou par utilisation de mécanismes optionnels ou dérivés, le rachat d'actions de la société en vue de procéder :

1. à des opérations de remise ou d'échange lors de l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
2. à la conservation et remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
3. à des cessions ou à des remises d'actions de la Société aux salariés et/ou aux mandataires sociaux éligibles des sociétés du groupe PRISMAFLEX dans le cadre de plans d'épargne ou de tout plan d'actionnariat de droit français ou étranger, de plans d'attribution d'actions et/ou de plans d'options d'achat d'actions,
4. à l'animation du marché des titres dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante ;
5. à l'annulation dans le cadre de la politique financière de la Société des titres ainsi rachetés sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée ;
6. à la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou la réglementation en vigueur ou encore l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions.

À cet égard, votre Conseil d'administration propose que le prix unitaire d'achat de ces actions ne puisse pas excéder 45 €.

L'acquisition, la cession, le transfert, la remise ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens autorisés ou qui viendraient à être autorisés par la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs ou par l'utilisation de produits dérivés.

Nous vous précisons que le nombre d'actions susceptibles d'être ainsi acquises en vertu de cette autorisation ne pourrait excéder le plafond légal, désormais de 10% de la différence entre le nombre d'actions achetées et le nombre d'actions vendues, et ce pour un montant maximal théorique de 5.383.170 €.

V.2 – Résolutions à caractère EXTRAORDINAIRE :

SOUS LA HUITIEME RESOLUTION, notamment à titre de complément de la cinquième résolution ci-dessus, à autoriser le Conseil d'administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, par annulation d'actions déjà détenues par la société et/ou qu'elle pourrait acheter dans le cadre de l'autorisation relative au programme de rachat. Conformément à la loi, la réduction ne pourrait porter sur plus de 10 % du capital social ;

SOUS LA NEUVIEME RESOLUTION, à autoriser votre Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux éligibles (au sens de l'article L.225-197-1 II alinéa 1 du Code de commerce) de la Société et des sociétés qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux.

Le nombre total des actions qui seraient attribuées gratuitement dans le cadre de cette autorisation ne pourrait excéder, en tenant compte du nombre maximum d'options de souscription et d'achat d'actions qui seraient attribuées dans le cadre de la huitième résolution ci-dessus, à un nombre d'actions représentant globalement plus de 3 % du capital de la Société au moment de la décision d'attribution prise par le Conseil d'administration (hors émissions supplémentaires en application de la loi),

Les bénéficiaires n'acquerraient définitivement leur droit à attribution de ces actions qu'au terme d'un délai minimum de 1 an, les bénéficiaires devant conserver les dites actions au minimum 1 an ; conformément à la loi, il appartiendrait au Conseil d'administration de fixer ces deux durées.

SOUS LA DIXIEME RESOLUTION, à autoriser votre Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit soit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital, soit à l'achat d'actions existantes provenant des rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par les dispositions légales au bénéfice de membres du personnel salarié et/ou de mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180 du Code de commerce ;

Ces options de souscription ou d'achat d'actions pourraient être levées dans le délai de 8 années à compter de leur attribution par le Conseil d'administration, étant précisé que ce dernier pourrait, conformément à la loi, fixer un délai d'interdiction de revente immédiate ;

De même, le nombre total des options de souscription ou d'achat d'actions qui seraient attribuées dans le cadre de cette autorisation ne pourrait excéder, en tenant compte du nombre maximum d'actions gratuites qui seraient attribuées dans le cadre de la septième résolution ci-dessus, à un nombre d'actions représentant globalement plus de 3 % du capital de la Société au moment de la décision d'attribution prise par le Conseil d'administration (hors émissions supplémentaires en application de la loi),

Vous serez invités, pour ces neuvième et dixième résolutions, à décider en conséquence la suppression du droit préférentiel de souscription au profit respectivement des attributaires de ces options ou de ces actions gratuites.

SOUS LA ONZIEME RESOLUTION, à statuer sur la délégation de compétence au Conseil d'administration pour émettre des actions ou autres valeurs mobilières ou titres financiers avec maintien du droit préférentiel de souscription ; le montant global des augmentations de capital qui pourrait résulter, immédiatement ou à terme, de cette délégation, est de 1.500.000 €. La souscription des actions ou des valeurs mobilières nouvelles seraient, dans ce cadre, réservée par préférence aux actionnaires à titre irréductible et, si votre Conseil le décidait, à titre réductible proportionnellement aux droits de souscription des actionnaires. Conformément à la loi, cette délégation emporterait de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières de droit.

SOUS LES DOUZIEME ET TREIZIEME RESOLUTIONS, à statuer respectivement sur une délégation de compétence au Conseil d'administration, renouvelant ainsi les autorisations financières existantes, pour permettre, le cas échéant, d'adapter l'importance et la structure des capitaux propres aux objectifs stratégiques de la société et

ce, en émettant, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société ou à des titres de créances,

- Par des offres au public (douzième résolution) :
Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de cette dixième résolution ne pourrait excéder un montant de 1.500.000 euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles. Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'imputerait sur le plafond global de 1.500.000 d'euros qui serait fixé par la 17^{ème} résolution de la présente assemblée générale ordinaire et extraordinaire ;
La suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires prévue dans cette résolution répondrait aux objectifs de permettre, si nécessaire, une mise en œuvre rapide en disposant d'une grande flexibilité dans le choix des émissions envisageables en sollicitant un plus large public dans les conditions des règles applicables aux offres au public. Votre Conseil pourrait conférer aux actionnaires, pour cette augmentation de capital, une faculté de souscription par priorité.
S'agissant des prix d'émission des actions à émettre dans le cadre de cette délégation, celui-ci doit être au moins égal à 80 % de la moyenne pondérée des premiers cours constatés à la cote de d'ALTERNEXT Paris pour les actions de la société, pendant une période de trente derniers jours de Bourse consécutifs qui précèdent sa fixation.
- Par placement privé (treizième résolution).
En outre, faisant usage de la faculté prévue par l'ordonnance du 22 janvier 2009, cette résolution vise à permettre également à votre Conseil d'augmenter le capital social en ayant recours au placement privé afin, le cas échéant, d'alléger les contraintes liées à l'opération et d'en diminuer le coût. Ainsi, le Conseil d'administration pourrait, dans la limite d'augmentations de capital représentant au plus 20 % du capital social par an, choisir librement les bénéficiaires parmi les personnes visées à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier.

Les modalités de fixation du prix d'émission prévues sous la douzième résolution seraient reprises à l'identique pour cette résolution de délégation de compétence par augmentation de capital par placement privé, spécialement en ce qui concerne le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital et ce, également dans la limite du plafond global de 1.500.000 d'euros qui serait fixé par la 17^{ème} résolution de la présente assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

Lors de la mise en œuvre de cette délégation, les titres seront émis aux mêmes conditions de prix que celles exposées pour les augmentations de capital par offre au public prévues sous la douzième résolution ci-dessus.

Votre Conseil d'administration, s'il devait faire usage, en tout ou partie, de l'une et/ou l'autre des autorisations prévues sous ces douzième et treizième résolutions, établirait un rapport complémentaire à votre attention décrivant les conditions d'émission d'actions ou de valeurs mobilières nouvelles.

SOUS LA QUATORZIEME RESOLUTION, à statuer sur une délégation de compétence au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, aux fins de décider l'augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres);

SOUS LA QUINZIEME RESOLUTION, à statuer sur une délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions réservée aux salariés adhérents de plans d'épargne du Groupe PRISMAFLEX, étant précisé que votre Conseil d'administration vous invite à rejeter cette résolution ;

SOUS LA SEIZIEME RESOLUTION, à statuer sur une délégation de compétence au Conseil d'administration la compétence pour augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires;

SOUS LA DIX-SEPTIEME RESOLUTION, à fixer à 1.500.000 € de valeur nominale le plafond global des augmentations de capital

SOUS LA DIX-HUITIEME RESOLUTION, à modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société relatif à l'objet social afin d'actualiser l'activité de la société mentionnée sur l'extrait K bis de la société.

Le Conseil d'administration



TABLEAU FINANCIER DES 5 DERNIERS EXERCICES

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/03/2013 12 mois	31/03/2014 12 mois	31/03/2015 12 mois	31/03/2016 12 mois	31/03/2017 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	€	€	€	€	€
Capital social	2 294 192	2 374 758	2 374 758	2 374 758	2 392 526
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 147 096	1 187 379	1 187 379	1 187 379	1 196 263
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligation					
- par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaires HT	29 487 079	37 731 581	30 109 888	31 915 802	30 791 410
Résultat avant impôt, participation dot.amortissements et provisions	1 775 695	2 629 414	-1 938 380	712 703	-14 134
Impôt sur les bénéfices	-158 388	42 186	-77 939	-131 972	-244 330
Participation des salariés					
Dotation aux amortissement et provisions	3 178 573	512 703	854 349	579 785	1 183 718
Résultat net	-1 244 490	2 074 524	-2 714 790	264 890	-953 522
Résultat distribué	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements- provisions	1,69	2,18	-1,57	0,71	0,19
Résultat après impôt, participation, dot. Amortissements et provisions	-1,08	1,75	-2,29	0,22	-0,80
Dividende attribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif moyen	148	152	148	154	159
Masse salariale	4 988 262	5 210 827	5 484 879	5 329 919	5 379 686
Somme versées en avantage sociaux	1 905 042	1 870 525	2 038 714	1 985 375	1 916 974